This volume has been purchased from the
fund bequeathed by
Mrs. Catherine Renwick Hamilton,
and applied to this purpose by her husband,
Dr. Alexander Hamilton M.A. (Tor.),
in memory of their only son
Alexander Edwin Hamilton,
B.A. (Tor.),
who was Lecturer in French in University
College during the year 1910-1911, and
who died on the 26th of March, 1912,
in his thirty-fourth year.

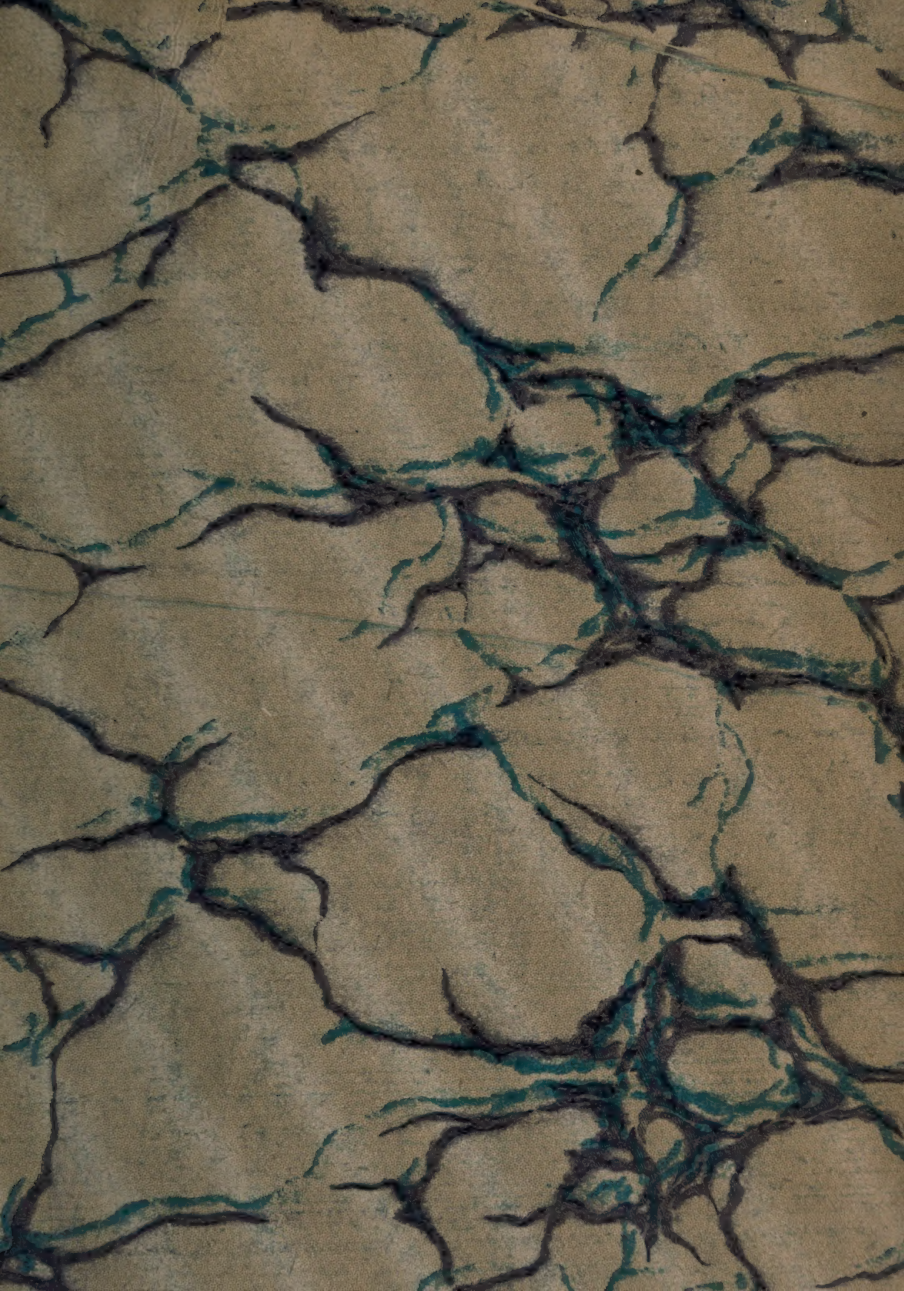

HF
B2725e

26.9.E.
24/2/19

MAURICE BARRÈS
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

EN REGARDANT AU FOND DES CREVASSES

166559.
26/10/21

PARIS
ÉMILE-PAUL FRÈRES, ÉDITEURS
100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100
PLACE BEAUVAU

1917

Justification du tirage

N° 57

EN REGARDANT AU FOND DES CREVASSES

Le vendredi 7 juillet 1917, à la Chambre des députés, vers la fin d'une longue journée, M. Malvy était à la tribune. Ayant demandé à l'improviste la parole, il lisait une pénible apologie personnelle.

Pourquoi ? se demandait-on. Oh ! manœuvre très claire. Les actes inexplicables que sa bande et lui-même avaient accumulés commençaient à déborder çà et là ; on annonçait une interpellation de Clemenceau au Sénat ; il prenait les devants et cherchait à obtenir de la Chambre une sorte d'acquit de tous comptes, tout au moins un certificat de bon républicain. Ce fut constamment, et dès la

première minute, sa tactique de se poser en démocrate poursuivi par les ennemis du peuple pour avoir ménagé des publicistes, des chefs d'opinion chers à la classe ouvrière. Mais quoi ! les Vigo, les Duval, les Marion, les Landau, les Sébastien Faure, transformés en guides du prolétariat français ! La Chambre l'écoutait, le regardait avec méfiance. Chacun sentait que dans cette glace il n'arriverait pas à donner à ses histoires une couleur politique ; qu'il fallait chauffer l'Assemblée, allumer les passions, cuisiner le débat. Un de ses hommes, soudain, essaya de me jeter dans l'affaire, en s'écriant (sur je ne sais quel prêtre qui aurait reçu ou pas reçu de passeport :) « Qu'en pense le président de la Ligue des Patriotes ? » M. Malvy s'arrêta, me regarda avec une infinie complaisance, tout prêt, l'honnête homme, à me céder la parole. Je cherchai, sans plus, mon lorgnon pour distinguer l'interpellateur. Force fut au ministre de reprendre le fil de son harmonieux discours, mais aussitôt son

homme redoubla : « La parole est à M. Barrès. » Et M. Malvy, une fois encore, de s'interrompre et de se tourner courtoisement vers moi. Pouvais-je demeurer insensible à d'aussi excellents procédés ? Vraiment, ces messieurs voulaient entendre ma voix, qui manque d'art, et ma pensée que je ne savais pas si fort de leur goût ? Je leur fis part immédiatement d'une curiosité que j'avais : « Un de nos collègues a la bonté de me donner la parole. J'en profite. » Et, de toute ma force, je lançai dans le creux de l'estomac du ministre : « Quand arrêtez-vous la canaille du *Bonnet Rouge ?* »

Ah ! quel remous dans la vase, quel clapotis ! quel émoi ! Et comme M. Malvy devint verdâtre ! Il refusa obstinément de me répondre. Mais une heure après, M. Ribot montait à la tribune et faisait connaître le grand secret : « Un chèque a été saisi à la frontière. »

« Ces jours derniers », dit-il. Or il y avait

deux mois, et le chèque avait été restitué. N'importe ! Sur un mot, le déclanchement s'était produit : la chaîne commença de se dérouler.

Quelle pourriture est-ce donc pour qu'un seul coup de pioche fasse tout effondrer ! Il suffit d'un mot : « la canaille du *Bonnet Rouge* ». On songe à ces contes de fées où un seul mot prononcé dissipe soudain l'enchantement, éteint les lustres magiques et livre la scène aux vipères et aux crapauds, tandis que se décomposent avec des contorsions les spectres. Sur le chemin facile et dangereux où M. Caillaux, d'un jarret vif et leste, M. Malvy, d'un pied traînant et fatigué, s'avançaient vers leurs rêves mauvais, le sol miné soudain manque. Voici qu'autour d'eux s'enfonce et disparaît, homme après homme, la troupe audacieuse qui les escorte. On dirait d'une grappe trop mûre dont les grains pourris se détachent. En vain, les chefs restés debout, mais qui chancellent, veulent-ils se

dérober au destin, ils glissent et ne retrouveront plus l'équilibre.

Nous devons nous pencher avec eux sur l'abîme, et tandis que ces hommes marqués se débattent contre l'appel obstiné qui, du fond des enfers, les réclame, nous avons la tâche de regarder et de comprendre.

Que voyons-nous ?

Sans parler des faits qu'on murmure et des piétinements affolés qu'on devine derrière les murailles, les crimes qu'on nous a révélés d'une manière officielle et les scélérats qu'on a arrêtés prouvent que l'ennemi a su se faire servir par les hommes mêmes chargés de le dépister et qu'il a trouvé dans les organismes institués pour le combattre des complaisances.

En vérité, quel chaos ! Des traîtres, des vendus, des dévoyés, des suspects, des malheureux qui sont des victimes ou des misérables, une sarabande infernale, une « chaîne », comme a dit Vigo dans son testament effroya-

ble. La chaîne tournoie dans les ténèbres, et sur elle passent par éclairs de grands coups de lumière.

C'est le hasard seul qui fournit ces brèves illuminations. Le Gouvernement des États-Unis nous a livré Bolo. Turmel fut signalé par sa prodigieuse étourderie propre. Duval vraiment n'a pas eu de chance d'être dépouillé de son chèque, quand les services administratifs s'appliquaient paternellement à le protéger.

Autour de ces hommes, une machine policière en torpeur. Deux, trois patriotes sans plus, justiciers de bonne volonté, le vieux républicain Clemenceau, le royaliste Daudet, se dressent avec le mandat qu'ils tiennent de leur clairvoyance et de leur énergie.

Certaines responsabilités appartiennent au seul Gouvernement. C'est à lui de les prendre. Mais jusqu'à cette heure, il hésite et ne sait que laisser faire.

Nous n'avons pas le pouvoir à notre dispo-

sition; nous avons du moins, chacun, notre part d'intelligence. Servons-nous en.

La lumière est une force d'assainissement. Cherchons à réduire le domaine des ténèbres et de l'inintelligible. « L'enfer même a ses lois », déclare magnifiquement le poète. C'est-à-dire que même l'immonde, l'anarchique, l'inhumain, ce qui révolte notre goût et notre pensée, ce qui semble contredire la vie et la vérité, se développe d'après un plan, selon une logique et peut être compris. Comprenons donc cet apparent chaos.

Ce sera hâter notre délivrance.

Pour connaître le travail souterrain des Allemands chez nous, les fissures qui se sont ouvertes nous permettent d'utiles sondages. Deux grandes crevasses surtout, l'affaire du *Journal* et l'affaire du *Bonnet Rouge*, conduisent à des gisements très riches.

L'affaire du 2e bureau du Gouvernement militaire de Paris nous montrera aussi en action la criminelle intrigue.

Qu'on n'attende rien de « sensationnel », mais simplement un essai de méthode. En partant des faits connus, nous tâcherons de mettre de l'ordre aux alentours de l'inconnu. Et pour commencer par le commencement, cherchons à mettre au clair, d'après notre expérience des dernières années, la politique de M. Caillaux.

C'est elle qui donne une philosophie de la situation.

I

JOSEPH CAILLAUX, LE MAITRE DU BAL

9 Novembre 1917.

Vigo, dans ses derniers abois, a jeté un cri terrible, à la fois menace et confession : « ... Quand l'*Action Française* et autres torchons de sacristie me traînent dans la boue, ce n'est pas moi qui en réalité suis visé : c'est Caillaux. Quand Hervé vilipende M. Dubarry et le *Pays*, ce n'est pas à Dubarry qu'on en veut, c'est à Caillaux. Je ne pense pas trop m'avancer en disant que ce qui est vrai pour moi, relativement à Caillaux, est vrai pour ce malheureux Duval, relativement à moi. Mon

malheureux ami n'est que le dernier maillon d'une chaîne avec laquelle les ennemis ou les profiteurs du régime espèrent étrangler les empêcheurs de danser en rond. »

De toutes les crevasses que les convulsions de ce monde souterrain font s'ouvrir, on entend sortir le même nom. Au fond de tous ces puits, on distingue le même personnage. Caillaux, toujours ! C'est la lueur du commencement et l'étincelle première de l'incendie. Cherchons à écarter le voile du personnage. Il est de bonne méthode de s'adresser d'abord à ce qui porte en soi des signes, fussent-ils funestes, de supériorité et de force.

Il y a des ministres qui ne le sont que pour s'être tenus, en dissimulant leur bêtise, sur le chemin des hommes chargés de composer un cabinet. Ils ne peuvent se faire remarquer qu'autant que l'on bute du nez contre leur médiocrité. M. Caillaux n'est pas de ces néants. Il ne se fait que trop reconnaître avec tous ses remuements enragés et ses pirouette-

ments sur ses talons rouges dans la fange. Il y a une pensée sérieuse (encore que détestable) dans sa politique essentielle, mais si vite emportée dans le tourbillon des noires intrigues et des extravagances ! C'est un de ces hommes qui ne semblent jamais si heureux qu'alors que les affaires s'embrouillent, et qui éprouvent des délices et un sentiment de gloire à déchaîner et à manier les cupidités des individus et les imaginations des masses.

Dans la grande ménagerie historique des hommes bien doués qu'il vaudrait mieux, pour la paix des peuples, ne pas laisser courir à travers le monde, on peut placer la cage de M. Caillaux non loin de celle de François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, dont le libertinage et la fureur d'intrigue du moins nous ont valu un chef-d'œuvre de psychologie politique. Toutes différences gardées, ce sont des hommes qui aiment être portés sur la tête des masses pour sourire de plus haut au cynisme de leurs propres pensées. Mais d'ailleurs passons aux faits.

M. Caillaux, chef unique et incontesté du parti radical-socialiste, pour attirer à son parti le nombre électoral et pour assurer son maintien au pouvoir, avait à enrayer une redoutable concurrence. Les socialistes soutiraient aux radicaux leurs troupes, en exploitant le rêve d'une paix universelle. Il sentait que l'anticléricalisme et la distribution des places ne suffisaient plus. Que faire, qu'inventer ? Il accueillit une pensée noire, d'où découla par voie de conséquence tout le mal.

Les élections partielles témoignaient avec certitude que les masses populaires, mal informées du péril allemand, répugnaient aux sacrifices militaires que leur demandait la loi de trois ans. M. Caillaux jugea qu'il devait à tout prix adopter l'abandon des trois ans comme plate-forme électorale.

Toutefois, il avait un sens trop pratique des réalités pour ne pas se rendre compte que, de toute évidence, une politique intérieure de désarmement impliquait, comme corollaire

nécessaire, une politique diplomatique d'accords avec l'Allemagne. Désarmer la France, sans s'être assuré au préalable d'une entente avec l'Allemagne (décidée à détourner contre l'Angleterre toutes ses forces militaires pour lui arracher l'empire des mers), c'eût été nous mettre sans défense à la merci d'une agression mortelle. Ainsi M. Caillaux conclut à une politique conjuguée de désarmement et d'alliance avec l'Allemagne.

Cette conception — détestable, puisqu'elle plaçait la France sous la servitude de l'Allemagne — avait à ses yeux l'avantage de faire descendre des nuées le rôle pacifiste de Jaurès, les théories de fraternité des peuples et l'internationalisme ouvrier, pour entreprendre leur mise en pratique et leur réalisation. Le programme socialiste s'en trouvait escamoté par le parti radical, à son profit électoral.

Cette double politique, M. Caillaux l'a réalisée lorsqu'il détenait le pouvoir. Mais, tandis qu'afin de pouvoir activer sa propagande élec-

torale, il ne dissimulait pas son aversion pour le maintien de la loi de trois ans, il se gardait bien de pratiquer à visage découvert sa politique d'entente avec l'Allemagne, car il eût craint de compromettre son prestige, en alarmant le patriotisme de la nation.

Il s'accorda avec l'Allemagne, mais par des accointances personnelles, pratiquées à l'exclusion de nos agents diplomatiques et de son propre ministre des Affaires Étrangères, M. de Selves. Il se réservait d'amener petit à petit l'opinion publique, par un lent travail de désagrégation patriotique, à se montrer moins farouche à l'égard d'un rapprochement avec l'Allemagne, en représentant que nous aurions, à nous unir avec nos ennemis héréditaires, un intérêt d'argent. La France ne tirerait-elle pas parti de ses réserves métalliques par des accords financiers? ne mettrait-elle pas en valeur ses richesses minières et métallurgiques, à l'aide de la puissante organisation industrielle allemande?

Aux yeux d'un tel homme, déraciné des milieux et des idées où il s'est formé, aussi dédaigneux du Collège de France que des églises de villages, et qui n'écoute aucune tradition, qu'y a-t-il désormais dans le monde ? Les masses et la finance. A la masse démocratique, il dit : « Plus de service militaire » ; aux financiers et à son entourage : « Des affaires ».

Cette froide politique, M. Caillaux l'a pratiquée avant la guerre. Le caractère personnel et occulte de son action diplomatique est prouvé par la démission de M. de Selves et par l'assassinat de Calmette qui l'avait dénoncé publiquement.

Est-ce dans ce moment que M. Caillaux acheva de se corrompre ? Retz a pris soin de nous indiquer, lui-même, le moment où il décida posément de se livrer tout entier à sa passion et à sa haine et d'être délibérément un scélérat : « Quand je vis, dit-il, que la Cour ne voulait même son bien qu'à sa mode,

qui n'était jamais bonne, je ne songeai plus qu'à lui faire du mal, et ce ne fut que dans ce moment que je pris l'entière et pleine résolution d'attaquer personnellement le Mazarin... » Mettez tels noms que vous trouverez à la place de la Cour et du Mazarin. Sainte-Beuve, qui relève cette confession inouïe, ajoute : « A partir de ce jour, tous les moyens lui sont bons pour réussir, les armes, les pamphlets, les calomnies. Voilà le branle qui commence, et il ne songe plus qu'à demeurer le maître du bal, comme le disait très bien Mazarin lui-même. »

Je prie, pour cette période, le lecteur de se reporter aux crayons qui furent pris sur le vif durant les séances de la commission d'enquête parlementaire et recueillis dans le *Cloaque*.

Le 30 juillet 1914, Mme Caillaux fut acquittée.

Le 31 juillet 1914, la guerre éclata.

Le scandale de l'affaire avait été tel que manifestement le parti radical-socialiste ne

pouvait imposer l'appel de son chef au pouvoir. Mais la Chambre comptait 340 députés élus par lui, à l'aide de ses organisations électorales et de ses préfets — et qui ne se fient qu'à lui seul pour assurer leur réélection.

Cette majorité parlementaire, que le Président de la République, non plus que les divers présidents du Conseil qui se sont succédé au pouvoir depuis la guerre, ne peuvent négliger, n'exigea donc pas la présence de M. Caillaux à la présidence du Conseil, mais elle exigea qu'il détînt le département politique pour y maintenir les organisations électorales et les forces administratives dont dépendent la prédominance politique du parti et la réélection de ses membres. De par la volonté irréductible de cette majorité, durant trois années et jusqu'à ces jours derniers, M. Caillaux a donc été imposé, dans toutes les combinaisons, au ministère de l'Intérieur, sous les espèces de son lieutenant M. Malvy, qui, de l'aveu unanime, ne lui sert que de paravent.

Quel fut son rôle? M. Caillaux pouvait et aurait dû s'accorder avec la situation nouvelle, si tragique, de la patrie. Avec un cœur mieux né, et quelles qu'eussent été ses conceptions antérieures, il eût compris qu'il avait un grand et incomparable rôle à jouer, et de partisan il fût devenu national. Il eût visé à réconcilier avec la Défense nationale les forces mêmes qu'il avait groupées pour l'entente allemande. Je crois savoir que M. Caillaux, qui doutait des forces françaises et de nos alliances, s'est cru destiné à jouer le rôle réparateur d'un Thiers. Passons sur l'assimilation inexacte. Mais un Thiers ne se laissa jamais aigrir et dévier dans la lutte jusqu'à jouer contre la victoire.

Or, depuis la guerre, M. Caillaux, ministre de l'Intérieur effectif, et ministre des Affaires étrangères *in partibus*, et qui dans chaque autre ministère a ses agents, a continué sa politique d'avant-guerre.

C'est toute l'origine, tout le sens, toute

l'explication des affaires Duval, Almereyda, Leymarie, Malvy, Lenoir, Desouches, Bolo, etc., etc., dont nous sommes empoisonnés. Quelle est la part exacte des responsabilités propres de M. Caillaux ? Je ne puis la peser. Je vois en pleine clarté la position du problème, sans que je sois à même d'établir en quels cas M. Caillaux fut manœuvré par des infâmes ou manœuvra lui-même.

Ministre de l'Intérieur, et disposant de la Sûreté générale, il laisse impunément se développer les intrigues anarchistes, révolutionnaires, pacifistes dans les usines de guerre ; (Rapport Hudelo), il subventionne le *Bonnet Rouge* et se fait glorifier par les feuilles qui répandent le découragement, favorisent le défaitisme et préconisent ouvertement l'accord avec l'Allemagne.

Ministre des Affaires étrangères *in partibus*, depuis la guerre, il est, aux yeux de l'Allemagne, l'homme politique dont le retour aux affaires assurera l'accord. Qu'a-t-il négocié à

Naples et à Rome et en Suisse ? Dans quelle mesure est-il le patron et le dirigeant des Bolo, qui distribuent en France, d'accord avec Hearst, les millions de la propagande allemande ?

Son autorité pèse toujours lourdement sur la Chambre. Et pourtant une politique constante d'accords avec l'Allemagne, qui avant la guerre était détestable, et qui, pratiquée depuis la guerre, comporterait les intelligences avec l'ennemi, jamais le parti radical-socialiste ne l'a véritablement voulue. S'il est prouvé qu'elle est celle de M. Caillaux, les hommes qu'il a engagés, à leur insu, auraient à se dégager de lui et, je le sais, voudraient le faire avec la plus juste indignation. De là une raison pour que, tous, nous examinions ce qui fut fait au ministère de l'Intérieur, sous l'immédiate responsabilité de MM. Malvy et Leymarie.

II

LA POLITIQUE DE GUERRE DE M. MALVY

11 Novembre 1917.

Le gouvernement rend tout travail extrêmement difficile par des censures qu'il est impossible de comprendre et, par suite, de prévoir.

Il y a des interdictions raisonnables et nécessaires. Il en est d'autres qui, pour injustifiées qu'on les juge, sont tout de même intelligibles. Mais si vous voyiez ce qu'ils ont sabré dans mon article sur la politique de M. Caillaux ! (1) Ils m'empêchent de poser des faits d'un caractère historique incontesté !

(1) J'ai rétabli le tout dans cette brochure.

Je pourrais mettre en regard de la protection qu'on étend sur certains clans, les torrents d'injures qu'on permet de verser sur toute une partie de la nation (voir entre autres l'article abominable du *Pays* sur les partis modérés et conservateurs). Mais ce n'est pas à cette indigne partialité que j'en ai aujourd'hui. Voilà près de trois ans qu'il nous faut supporter la complaisance officielle pour la rumeur infâme. Si je me plains, c'est simplement que l'on m'empêche d'étaler, selon les méthodes de l'histoire, des faits que je m'applique à soustraire au ton de la polémique.

Impuissantes cisailles! Le public sait, voit et devine. Il nous assiste quand nous cherchons à dégager et à définir l'esprit qui a dirigé toute l'activité de MM. Caillaux, Malvy et Leymarie. Si la censure me met en pièces, il dit que la vérité entre les lambeaux de ma prose se voit mieux à nu.

M. Caillaux, avons-nous dit, après les scandales de son procès, ne pouvait pas paraître

au pouvoir et prendre nommément le ministère de l'intérieur. D'accord avec ses amis, il y installa M. Malvy et sous ce prête-nom régna place Beauvau.

Que fut ce règne? Quel fut l'esprit, la pensée de derrière la tête, le secret du ministère de l'intérieur durant ces trois années de guerre? Toute la France exige de le savoir.

Que de fois nous l'avons entendue se définir elle-même, cette politique, soit dans la bouche de ses hauts représentants, soit dans la presse subventionnée! Et mieux encore que les paroles, les actes témoignent.

Politique de transaction, quand il fallait une politique de combat, elle est la politique de la guerre limitée. C'est ainsi qu'on sera bienveillant pour les intérêts allemands en France: n'y a-t-il pas en Allemagne des intérêts français? Pour les affaires allemandes: ne devront-elle pas, après la guerre, renaître selon la pensée de M. Caillaux? On sera bienveillant pour les anarchistes, les paci-

fistes, les alarmistes, les propagandistes de la défaite et les prôneurs de la paix à tout prix : ne faut-il pas « ménager la classe ouvrière », disait M. Malvy! Plutôt que de lutter de front, n'est-il pas sage de canaliser cette propagande, de la confier à des hommes dûment acquis, que l'on tutoie et que l'on paye? On sera bienveillant pour les embusqueurs : à quoi bon des scandales qui pourraient faire douter du courage de nos soldats? On sera bienveillant pour les Austro-Allemands en France : d'abord, il y a des Français en Allemagne. Et puis, niez-vous qu'il existe de bons Allemands? Enfin, il est utile d'entretenir la conversation, de tâter le pouls à l'ennemi, de garder le contact. Pourquoi dresser contre les Allemands une frontière morale trop rigoureuse et qui nous serait fermée, à nous comme à eux? Ménageons des fissures. Quand il faudra traiter, on sera content de trouver ces intermédiaires officieux qui parlent les deux langues. Dès maintenant,

donnons-leur des passeports pour Genève. La Suisse est si commode! Pourquoi même ne pas avoir une Suisse à Paris? Gardons ces naturalisés d'hier, ces hermaphrodites de la loi Delbrück. Et l'on distribue les permis de séjour. Quant aux espions, ce sont les fantômes d'imaginations malades. « Il n'y a pas d'espions à Paris, disait le bon M. Laurent, et d'ailleurs qu'y feraient-ils? »

Pendant trois ans, ces formules coururent dans les antichambres de M. Malvy, aux alentours du Parlement et à travers tout le pays, portées par les feuilles que M. Caillaux subventionnait avec ses deniers et M. Malvy avec les nôtres.

« Je me range parmi ceux qui veulent renouer les affaires avec l'Allemagne, proclame Vigo, et je le fais sans honte ni gêne. » (*Bonnet Rouge* du 2 mai 1916.) Aussi ledit Vigo ne souffre-t-il pas que l'on touche aux Swoboda, Ullmann, Jellineck, Geisler, Richard Heller, non plus qu'aux pacifistes de

tous pays et de tous sexes dont l'apologie remplit ses colonnes. Il flétrit « l'embuscomanie » et s'élève contre les mesures qui pourchassent les embusqués. Il fait campagne en faveur des permis de séjour, et traite de délateurs les bons citoyens qui signalent les Allemands. « Il y a des gens qui sont chargés de surveiller les Allemands, ce sont les policiers : qu'on les laisse faire. » (15 novembre 1915.) Enfin il s'institue l'avocat de tous ceux qui servent l'ennemi et qui nuisent à la France, l'avocat de toute une clientèle bariolée d'Austro-Boches, d'anarchistes, d'embusqueurs, d'espions et de voleurs.

Une telle politique, que nous risquons d'ennoblir en lui donnant la formule idéologique derrière laquelle s'abritaient les plus basses combinaisons, ne trouva pas que des admirations et des docilités. D'autres hommes comprenaient autrement leur devoir. Avec eux, MM. Caillaux, Malvy, Leymarie et les bandes qui les suivaient « comme les reptiles suivent

le cours des torrents » (ainsi parle Saint-Just) devaient fatalement se heurter. Et c'est dans ce duel qu'apparaît en action toute la malfaisance audacieuse de leur plan.

Au début de la guerre fonctionnait à Paris une police au service de la défense nationale. Il y eut vraiment à cette heure première de rudes et honnêtes chiens de garde, des « bergers » français qui flairaient le Boche et tournaient fidèlement autour du grand troupeau de l'arrière pour le protéger, tandis que les fils, les maris, tous les meilleurs de la nation étaient sur le front. Les braves gens ! Je veux parler du deuxième bureau du gouvernement militaire de Paris. L'état-major du gouverneur, constitué en état-major d'armée, possédait, conformément aux règlements militaires, un deuxième bureau, chargé d'une façon générale des renseignements et de tout ce qui concerne la sûreté de l'armée (surveillance des suspects et contre-espionnage dans le camp retranché). Son chef était

le commandant Baudier. Au-dessus de lui, le général Clergerie, dont on sait le rôle de première importance sous Galliéni et sous Maunoury, présidait avec une vigilance froide et méthodique à tout ce travail de salubrité nationale.

De tels hommes, dans le même temps où ils faisaient la guerre aux Boches en armes, avec une vigueur dont von Kluck, dans sa retraite, porte encore les marques, n'entendaient pas tolérer et favoriser au nom de sophismes suspects la conspiration souterraine des Boches de l'intérieur. Ils savaient la nécessité de maintenir dans le pays, sous l'égide de l'union sacrée, un moral intact, et la nécessité encore d'assurer l'isolement absolu de l'ennemi. Ils savaient également l'importance d'enfermer les Empires centraux derrière un haut mur, massif, sourd, sans lézardes.

Ce blocus moral, cette solitude de l'Allemagne, cernée par la haine universelle, c'est

le meilleur de nos gages. M. Malvy par morceaux le livre. En latin : *tradit*. Le gouvernement militaire veut le maintenir et le renforcer.

Le camp de concentration pour l'Allemand, quel qu'il soit; l'interruption immédiate de toutes les affaires allemandes, sans égard aux façades menteuses; la guerre impitoyable aux suspects, aux embusqueurs, aux propagateurs de la défaite, aux serviteurs de l'ennemi, tel est le programme. Il est appliqué sans violences inutiles, sans publicité, avec sang-froid, avec une résolution implacable.

Combien un tel instrument n'aurait-il pas dû être estimé, aidé et (s'il était parfois inexpert) guidé par un ministre patriote, qui aurait eu le sens de sa fonction en temps de guerre! Nous aurons à dire de quelle manière M. Malvy fut entouré, cerné, entraîné hors de sa voie. Nous aurons à décrire les diverses équipes officielles et privées qui s'opposèrent à l'œuvre du deuxième bureau.

Aujourd'hui, sans l'analyser, notons seulement le conflit. Il est né presque tout de suite. Il s'aggrave d'affaire en affaire. A chaque enquête du deuxième bureau, qu'il s'agisse d'Austro-Boches ou de malfaiteurs comme les Garfunkel et les Lombard, d'obscures menaces éclatent. La tourbe des maîtres-chanteurs que l'on voit remuer dans les eaux basses de la presse et de la politique, les Vigo et les Landau, s'agitent. Enfin, M. Malvy, qu'ils manœuvrent, se dresse.

Mais c'est tout un long drame, à peindre sur le vif, et que nous ferons comprendre par quelques épisodes d'effet irrésistible. Aujourd'hui, nous devons courir, pour être brefs, au dénouement.

Un jour du mois d'avril 1916, une note de l'*Agence Havas*, grise et indifférente, apprit au public ignorant que le vainqueur de l'Ourcq quittait le commandement militaire de ce Paris qu'il avait sauvé. On ne sut même pas que le général Clergerie l'accompagnait et que

le deuxième bureau était supprimé. Les généraux Maunoury et Clergerie furent congédiés sans être entendus. Les vainqueurs de la Marne furent chassés, parce que la Maffia qui est aujourd'hui en prison avait exigé leur départ.

Désormais il n'y avait plus à Paris ni de contre-espionnage, ni de surveillance des étrangers. Elle va pouvoir se développer sans gêne, cette politique de transactions et de complaisances dont le *Bonnet Rouge* était le moniteur, et que nous apprendrons à mieux connaître encore, en reprenant à loisir quelques-unes des scènes du drame, dont nous venons d'indiquer le dessin général et le dénouement : autant de crevasses sur lesquelles il y a profit à se pencher pour y voir s'agiter les mêmes ombres.

III

LA POLICE SOUS M. MALVY

13 Novembre 1917.

Que la politique de guerre de MM. Caillaux, Malvy et Leymarie ait été une politique de transaction, et le ministère de l'Intérieur un lieu de refuge pour ceux mêmes qu'il avait le devoir de traquer, chacun le voit dans le cas des Vigo, des Duval et des autres. Nous l'avons rendu intelligible en dévoilant le plan d'une maffia, aujourd'hui en partie condamnée ou inculpée, pour détruire le 2e bureau du Gouvernement militaire de Paris, c'est-à-dire une police vigilante et rude aux Boches et à

tous les suspects. Et maintenant, *sous l'œil de la censure* (ô lecteur, comprends-le, si notre manque d'indignation te faisait bondir), nous allons continuer à décrire les faits, l'immense déluge des faits.

Les cataractes du ciel sont ouvertes. Mais précisément, devant cette abondance, jamais nous n'avons eu plus besoin de méthode. Un peintre, s'il veut nous faire voir le déluge, ne cherche pas à représenter l'ensemble de la catastrophe; un sujet d'une telle richesse déborderait sa toile; il s'attache à quelque détail énergique, significatif et qui conduit bien au but. Ainsi Michel-Ange nous montre une famille groupée sous un arbre, pleine de douleur et de terreur, et le flot qui monte. Et nous, pour donner une idée de l'audace avec laquelle une bande, qui allait du monde officiel à la plus basse pègre, a protégé en plein Paris les Boches et les bochisants, nous n'allons pas tenter de peindre des centaines de figures qu'il nous serait impossible de grou-

per et d'éclairer à la fois. Nous allons étudier soigneusement un ou deux épisodes et descendre dans quelques-uns de ces puits de boue, Aujourd'hui, ce sera l'affaire Garfunkel.

Rien de plus instructif que de revoir dans la masse touffue de cette noire intrigue — dont on a beaucoup et pas assez parlé — toujours les mêmes hommes, la même presse immonde et, dans le fond, les mêmes ombres puissantes.....

Dans l'été de 1915, un nommé Garfunkel, d'origine russe, fut signalé au 2e bureau du gouvernement militaire de Paris comme un personnage suspect, se livrant à toutes sortes d'activités criminelles, et, pour retenir seulement ce qui concerne la sûreté de l'armée, au trafic des réformes frauduleuses et probablement à l'espionnage. Une enquête fut ouverte. Elle révéla que ce juif polonais, arrivé assez jeune à Paris, y avait d'abord vécu dans la bohême apache. J'aime qu'il ait

été joueur de mandoline. J'aime moins qu'il ait fait le guet tandis que deux de ses camarades assassinaient un bourgeois sous le pont de Flandre. Arrêté, il livra ses complices et pour abréger sa prison, passa au service de la police. Devenu mouchard en restant malfaiteur, il exploita avec virtuosité cette double situation ; et, mandoliniste expert, il employait les gendarmes pour faire chanter les voleurs, et les voleurs pour faire chanter les gendarmes. En outre, escroc, proxénète, charlatan, commissionnaire en influence, probablement espion. C'est le Frégoli de la pègre.

A l'heure où le 2e bureau commença de s'occuper de lui, il s'était élevé en pratiquant ces diverses industries, toutes illicites, à une vie presque brillante. Il était devenu non seulement le collaborateur, mais l'ami et le familier des plus hauts fonctionnaires de la Préfecture de police, entre autres MM. Mouton, chef de la police judiciaire, et Dumas,

celui-là même qui comblait Duval de missions et de passeports.

Fâcheuses accointances et qui révèlent un mal profond de notre police. C'est toujours cette idée de la transaction, que nous avons dénoncée dans la pensée même de M. Malvy, et qui nous a menés à ses tutoyements avec Vigo. Sans doute, la police ne se fait pas avec rien; sans doute la conception romanesque d'un Sherlock Holmes, c'est-à-dire d'un homme ayant des yeux plus nombreux que les nôtres, est absurde : il faut laisser à la police ses moyens spéciaux. Mais peut-on accepter que sa méthode normale soit la collaboration des gredins? La police ne se fait pas avec des premières communiantes; il est possible qu'elle soit contrainte d'employer un certain nombre de mouchards qui sont eux-mêmes des malfaiteurs; il y a pourtant une mesure, un équilibre à garder. Ce n'est pas aux chefs de s'engager dans ces contacts; des relations exceptionnelles et dont l'objet est

limité ne doivent pas se transformer en une familiarité dangereuse, et des deux partenaires, il faut que ce soit la société qui mène le jeu et qui finalement gagne. C'est grand malheur et grande honte, si des malfaiteurs prennent une influence sur les gardiens de l'ordre.

L'enquête suivait son cours, lorsque brusquement le 2e bureau du gouvernement militaire reçut du Ministère l'ordre de s'arrêter et de passer le dossier à la Préfecture de police. Disons-le en passant, cet ordre fut transmis au 2e bureau par un coup de téléphone du capitaine Ladoux, dont le nom apparaît dans les affaires Lenoir et Bolo.

La Préfecture fit l'enquête. Elle recueillit un seul témoignage, celui de Garfunkel lui-même. On peut croire que Garfunkel ne se desservit pas. Il résultait de sa déposition qu'il était un homme des plus honorables, victime de basses vengeances. Ce fut le thème du rapport que le préfet de police,

M. Laurent, fit parvenir à M. Malvy, en y joignant la lettre que voici :

« Je vous remets cette enquête très confidentielle en attirant votre attention sur *le caractère impondérable* des accusations portées contre Garfunkel, accusations provenant toutes d'ailleurs d'anciens employés de Garfunkel aujourd'hui brouillés avec lui. J'estime qu'en raison même de la nature des accusations et de l'impossibilité de l'administration à les prouver, cette enquête ne peut entraîner aucune sanction, si ce n'est la vérification possible des affectations militaires dont Garfunkel a paru s'occuper. » (Lettre du 19 octobre 1915.)

Il n'est pas dans notre pensée d'incriminer en rien M. Laurent. C'est un brave homme. Il a accepté la Préfecture de police dans des conditions et des circonstances où personne n'en aurait voulu. Mais il n'était pas de taille à résister à M. Leymarie qui, appuyé sur MM. Mouton et Maunoury, le manœuvrait comme un aveugle.

Le 2e bureau n'accepta pas l'audacieuse simplicité de cette procédure. Le général Clergerie ordonna que l'enquête fût reprise et menée jusqu'au bout.

La Préfecture abattit son jeu. Elle se rangea autour de Garfunkel. C'était la bataille. M. Maunoury lanca le défi : « Vous ne nous ferez pas le coup de l'affaire Desclaux, ou bien nous aurons la peau du commandant Baudier. »

A cette parole allait faire écho, quelques semaines plus tard, une menace toute pareille de Landau : « Nous aurons la peau de Clergerie. » Voyez aux mêmes dates la campagne du *Bonnet Rouge*. Le journal allemand défendait à la fois Garfunkel et Lombard.

C'est qu'en effet le nom de Lombard venait de sortir. On apprenait que ce personnage, conseiller d'arrondissement de Sceaux et collaborateur du *Bonnet Rouge*, présidait à une vaste entreprise d'embusquage dont Garfunkel était le plus actif rabatteur.

Pressé par l'enquête du 2e bureau, averti certainement qu'il allait être arrêté, Garfunkel prit la fuite. Avec quel sauf-conduit gagna-t-il Besançon ? Un matin, le sénateur Grosjean le vit arriver sur le paillasson de son escalier, tout tordu par de fausses douleurs. « C'est moi, c'est votre petit Georges. Je vais mourir; une seule chance de salut me reste, gagner la Suisse où un médecin pourrait me guérir. Mais il faut un passeport, et c'est si long ! » M. Grosjean tomba fort honnêtement dans le panneau; il conduisit en automobile le gredin au delà de la frontière.

Dès ce moment, Garfunkel se trouvant en territoire étranger ne relevait plus de la Préfecture de police, mais de la Sûreté générale. C'est à celle-ci qu'il appartenait d'exécuter le mandat d'amener décerné contre lui.

Elle choisit, pour remplir cette mission, deux commissaires de police, MM. Benoist et Debruille, qui avaient l'habitude de s'asseoir familièrement à la table de Garfunkel et de

faire avec lui des promenades en automobile. Ils se gardèrent d'arrêter leur ami. La presse s'en mêla. Il ne fallut rien moins, pour que le directeur de la Sûreté, M. Richard, connût ce qui se passait chez lui et qu'il n'eût certes pas toléré. Un troisième agent envoyé par lui eut tôt fait de saisir en Suisse Garfunkel, qui en montra l'étonnement le plus comique.

Était-ce fini des chances de ce beau monde? Au début de mars 1916, peu de jours avant que Lombard et Garfunkel vinssent devant le 3e Conseil de guerre, le gouverneur de Paris reçut une lettre du ministère de la Guerre lui faisant savoir qu'un député demandait la suppression de ce 3e Conseil de guerre. Le gouverneur répondit qu'il n'y avait aucune raison de modifier l'organisation existante.

Lombard et Garfunkel furent condamnés, et avec eux un bon nombre de comparses, tout un morceau de la chaîne. Pourtant, un des hommes les mieux placés pour connaître

ce puits d'ombre et de fange a dit : « La justice n'a soulevé qu'un coin du voile. »

Nous aurions rendu un grand service à la santé nationale et à l'intelligence publique, si nous avions pu vider cette affaire de toutes les choses qu'elle contient. Il ne nous suffit pas d'analyser les motifs secrets, les tours de passe-passe et les voies souterraines de l'intérêt particulier, ni de peindre les mœurs policières sous le règne de M. Malvy, ni de poursuivre des hommes qui, déjà condamnés dans l'esprit public, achèvent de se pourrir dans la fermentation de leur épouvante. Nous demandons au Gouvernement s'il comprend que de profondes réformes sont à apporter dans tous les services de la sûreté publique. Estime-t-il que des hommes qui commettent de pareilles erreurs nous donnent la sécurité ? A-t-il la pensée d'agir et la force de réaliser sa pensée ? Faut-il que nous continuions de lui apprendre ce qu'il est inexcusable de ne pas savoir mieux que nous ?

IV

M. MALVY ET LES BOCHES DE PARIS

16 novembre 1917.

En décrivant à fond l'épisode Garfunkel, nous avons montré par quelle déviation redoutable la police s'est mise au service d'un criminel, dont originairement elle prétendait se servir. Sur cet exemple, on peut voir le danger des collaborations infâmes pratiquées sans mesure. C'est grand'pitié si les brigands vivent à l'ombre de la justice, et festoyent sous le chêne de Saint-Louis !

Aujourd'hui, je pense établir que les Allemands trouvaient aide et protection dans

les services de M. Malvy. Mes preuves sont prises de source ; leur vérité ne peut pas être mise en doute ; et si, faute de place, je dois en resserrer l'exposé, eh bien ! nous n'en ferons que mieux jaillir toute la leçon ignominieuse qu'elles renferment.

Le sort des sujets ennemis, en août 1914, avait été nettement réglé. On les mettait dans un camp de concentration.

Ils ne pouvaient l'éviter qu'à la condition d'obtenir un permis de séjour, strictement réservé toutefois aux Tchèques, aux Polonais, aux Trentins, aux Croates, etc.

Les naturalisés eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de toute surveillance. Beaucoup d'entre eux ne semblent guère sincères. A côté d'excellentes gens décidés à se fondre loyalement dans notre société, combien de fripouilles condamnées pour vol et pour faux à Genève, et faisant chez nous du défaitisme ! combien de Boches, n'attendant qu'un signe de Berlin pour jeter leur faux nez français, au nom de

la loi Delbrück ! Qu'on les enquête, et s'il y a des doutes sur leur loyauté française, qu'on leur retire la naturalisation.

Une fois dénaturalisés, ils subiront le sort commun des Austro-Allemands, c'est-à-dire le camp de concentration.

Telle est la doctrine officielle. Elle fut respectée au gouvernement militaire, et méprisée par les services de M. Malvy. Sans doute le Ministère de l'Intérieur et la préfecture de police ne niaient pas la règle, mais ils cherchaient à la tourner, à biaiser, à gagner du temps. Ils protégeaient ceux qu'ils eussent dû frapper.

Passe que les bonnes allemandes et l'humble fretin soient traités selon la rigueur des justes lois, mais ce sort grossier convient-il à de nobles seigneurs tels que MM. Horace Rappaport, Max Eschig et autres Boches de vertu sonnante et trébuchante ?

Horace Rappaport, sujet autrichien et frère du consul d'Autriche à Salonique, était à Paris

sous-directeur de la Compagnie d'assurances *La Victoria*, dont le siège social est à Berlin. Lorsque la guerre éclata, pourquoi ne fut-il pas mis, comme les autres, dans un camp de concentration? Il s'en alla paisiblement en Bretagne. Le 4 octobre 1915, le gouvernement militaire signala son heureuse villégiature. Sans succès. Mme Rappaport faisait de fréquents voyages à Paris. Nouvelle lettre du gouverneur militaire au préfet de police, qui répond : « L'autorisation a été donnée à Mme Rappaport en raison de son origine française et de l'origine polonaise *établie* de son mari. » Le gouvernement militaire demande à la préfecture de police sur quelle preuve elle établit cette nationalité polonaise de Rappaport. Réponse : « En ce qui concerne Rappaport, son origine polonaise, sans être établie par un certificat, paraît assez probable. » M. Rappaport tomba malade. La préfecture de police l'autorisa à venir se faire opérer à Paris. — C'est un genre d'autorisation qui

est très difficilement obtenu par un soldat blessé pour la France par les Boches.

L'Autrichien Eschig, qui n'aime pas les bains de mer, préféra rester à Paris. Il y dirige une maison d'éditions musicales où s'écoule, vous pensez bien, toute la marchandise allemande. Encore qu'il soit né en Silésie et ne sache pas un mot de la langue tchèque, M. Malvy lui dit : « Je te baptise Tchèque. » Grâce à quoi, M. Monier leva son séquestre et lui permit de continuer à nous débiter du Brahms et du Richard Strauss.

Meyer Léopold avait vu venir les choses de plus loin, et s'était fait naturaliser Français. Il y eut lieu de le dénaturaliser, au début d'août, parce qu'il semblait être un agent du service des renseignements allemands de Genève. Pensez-vous qu'on le mit dans un camp de concentration ? Nullement. Le 25 octobre 1915, le gouverneur militaire le signalait à Paris et demandait qu'on le soumît

à la règle commune. Le préfet de police répondit que Meyer était parti pour la Suisse, le 25 septembre, et que sa présence à Paris depuis cette époque n'avait pu être établie. Il négligeait d'ajouter que Meyer venait de gagner la Suisse, muni d'un passeport et emportant au fond de sa poche son acte de naturalisation, qui ne lui avait pas été retiré.

Même histoire pour le nommé Levi-Michel, dit Max, Allemand dénaturalisé qui partit le 25 novembre 1915 pour la Suisse, avec ses papiers.

Lecteurs, jugez-vous raisonnable que des gens tenus pour suspects (puisqu'on les dénaturalise) et qui viennent de se promener, les yeux grands ouverts, au milieu de nous, soient mis à même d'aller conter leurs souvenirs à leurs compatriotes d'outre-Rhin ? On soupçonne qu'ils sont capables d'espionnage, et on s'empresse de leur en donner toute la facilité !

Ce système, d'une criminelle absurdité, on l'applique aux pires suspects.

Herleyn, espion dangereux, est traduit devant un conseil de guerre, qui l'acquitte, faute de preuves décisives. Le gouverneur militaire ordonne de l'évacuer dans un camp de concentration, mais l'homme gagne tranquillement la Suisse, et vous ne doutez pas qu'il n'y ait trouvé à s'embaucher dans sa partie.

Le ministre de la guerre demande au gouverneur de Paris de faire une enquête sur une femme Unkel, établie à Paris, de nationalité indécise, maîtresse d'un Allemand. Le gouverneur charge le préfet de police de cette enquête. Deux mois après, le préfet répond que la femme Unkel est Portugaise et qu'en raison des renseignements défavorables recueillis sur son compte, elle a été mise en demeure de quitter le territoire français. Elle est partie. Non pas pour le Portugal, mais pour la Suisse... Qu'est-ce à dire? Vous avez bien compris. Le préfet est chargé de faire une enquête sur une espionne : il lui donne un passe-port et la fait filer.

Il y a pis. Certains Austro-Allemands, après leur dénaturalisation, ont obtenu des permis de séjour ! Cela passe toute créance. Comment ? vous retirez à des Allemands la naturalisation dont ils sont indignes, et vous leur en laissez les avantages ? Par quelles raisons expliquer une pareille aberration ? Quelle est cette providence qui, du fond d'un nuage épais, étend sur les Allemands sa toute-puissante protection ?

La providence Malvy se manifeste sans voiles dans l'affaire de Mlle Kovacs. Cette affaire, Clemenceau l'a déjà contée au Sénat, mais elle est exposée plus complètement dans la lettre que voici, du gouverneur militaire au ministre de la guerre :

« Paris, le 5 novembre 1915.

« La présence de la nommée Kovacs Julia, de nationalité autrichienne, m'ayant été signalée, 60, avenue du Bois-de-Boulogne, dans le courant du mois d'octobre, j'ai prié M. le

Préfet de police de vouloir bien me faire connaître les raisons qui avaient motivé le retour à Paris de cette Autrichienne, qui sortait du camp de concentration de Garaison.

» M. Laurent m'ayant répondu, à la date du 16 octobre, qu'il avait délivré à cette étrangère, sur la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, un permis de séjour provisoire d'un mois, je l'ai prié de faire évacuer du camp retranché de Paris, à l'expiration de ce permis provisoire, le 12 novembre, la nommée Kovacs, qui rencontre une vive hostilité dans le voisinage et dont la présence est une cause de trouble en raison de sa nationalité...

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le préfet de police m'adresse à la date du 4 novembre la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu, à la date du
» 18 octobre, me demander de retirer le per-
» mis de séjour provisoire que M. le Ministre
» de l'Intérieur m'avait donné l'ordre de don-
» ner à Mlle Kovacs, demeurant 60, avenue

» du Bois-de-Boulogne. J'ai l'honneur de vous
» faire connaître que j'ai reçu de M. le Minis-
» tre de l'Intérieur l'ordre formel de donner
» à Mlle Kovacs un permis de séjour définitif.

» Le Préfet de police,

» LAURENT.

» Je vous serais obligé de vouloir bien me donner des instructions à ce sujet. »

Nul commentaire. C'est le fait du prince. Mais si le prince est un Malvy, jeune homme assez désarmé au milieu d'une cour où foisonnent les maîtres chanteurs, que devient son autorité ? La destinée de Mlle Kovacs nous importe peu, mais c'est par de tels abus de pouvoir qu'un ministre donne barre sur sa personne, et quand on voit autour de M. Malvy les Leymarie, les Vigo, les Landau, on devine le parti qu'ils en purent tirer. En temps de guerre le métal ne doit pas avoir de paille, ni les murs de brèche, car l'Allemand surveille et

s'insinuera. Nous distinguons une troupe dans l'ombre, demi-officielle, demi-officieuse, qui se réjouit de voir le patron se compromettre, et partant se livrer.

La presse immonde prodiguait à M. Malvy ses félicitations. La continuelle transaction du Ministère de l'Intérieur avec les étrangers de Paris était justifiée et louée, chaque matin, par les journalistes vendus. A leur tête, le *Bonnet Rouge*. Voici une brève citation qui donne l'esprit de cette longue campagne :

« Les gens qui ne pouvant et ne voulant combattre les Allemands sur le front veulent tout de même faire parade de nationalisme belliqueux, se sont mis à pourchasser, la plume à la main, les étrangers qui sont à Paris... En agissant ainsi, ils dénoncent surtout leur ignorance ou leur perfidie... Les vrais Allemands sont en Allemagne, les vrais Autrichiens en Autriche, les vrais Hongrois en Hongrie... La campagne qui prétend atteindre « les sujets ennemis » ne peut donc frapper

que des amis de la France, des hommes dont la nation est asservie par nos ennemis et qui se sont réfugiés dans la France libérale et démocratique pour échapper à la tyrannie de l'Empire exécré. C'est une raison qui s'ajoute à toutes les autres, pour que ni les autorités publiques, ni le peuple de Paris ne s'associent à cette campagne, qui est contraire aux intérêts du pays comme à son honneur. » (Le *Bonnet Rouge*, 22 juin 1917.)

Disons-le en passant, les hommes qui philosophent de ce ton sur les intérêts et l'honneur de la France nous ont bien l'air d'être des rabatteurs qui, moyennant argent, faisaient des démarches pour la protection de tout ce personnel boche.

Ces hontes révoltèrent beaucoup de Français clairvoyants. Chacun autour de soi voyait vivre tranquille un Allemand. Les plaintes s'accumulèrent ; la presse s'en fit l'écho ; les députés des quartiers les plus infestés demandèrent des explications.

M. Malvy se décida à convoquer sous la présidence d'un conseiller d'État une commission spéciale, chargée de reviser les permis de séjour dans le département de la Seine, et le gouverneur fut invité à y envoyer un représentant.

Au cours de la première séance et comme on s'occupait de répartir les dossiers russes, polonais, tchèques ou croates, quelqu'un parla des Austro-Allemands. « Permettez, dit le représentant du ministre de l'intérieur, nous n'avons pas à nous occuper des Austro-Allemands, puisqu'on ne leur accorde pas de permis de séjour, et que nous sommes ici pour reviser les permis de séjour. D'ailleurs lisez le texte de l'arrêté du 30 décembre qui nous a constitués. Il est formel. »

En effet, lisons-le ; c'est un modèle d'escamotage : « Il est institué une commission spéciale chargée d'examiner la situation des étrangers résidant dans le département de la Seine, ayant obtenu un permis de séjour en

qualité de Russes et d'Italiens, ou bénéficiant du même traitement en raison de leur origine, bien que sujets de nations en guerre avec la France, tels qu'Ottomans, Polonais, Tchèques, Trentins, Croates, etc. (Alsaciens-Lorrains exceptés). »

L'officier qui représentait le gouvernement militaire de Paris protesta et rendit compte à ses chefs, qui lui donnèrent comme instruction d'obtenir pour la commission un droit de contrôle sans réserve ou de se retirer.

La commission délégua son président et deux de ses membres auprès de M. Malvy, qui dut s'incliner. Qu'en résulta-t-il ? Une besogne sérieuse ? Je vous laisse en juger. La commission, sans aucun doute, se décida librement et dans le meilleur esprit sur les cas qu'on lui soumettait. Mais, qui lui préparait les dossiers ? C'était M. Leymarie. Et une fois les décisions prises, qui se chargeait de l'exécution ? M. Leymarie encore.

Après cela étonnez-vous, qu'en juin 1917 M. Clémenceau ait pu se plaindre que « sous couleur de permis de séjour les étrangers pullulent parmi nous » et « soient là pour mettre à profit l'occasion longtemps guettée de jeter le désarroi parmi nous ».

Aujourd'hui, MM. Leymarie et Malvy sont partis. Leur politique de guerre a-t-elle disparu avec eux? Pendant trois ans ces hommes néfastes ont plié les grands services de la sûreté nationale à pratiquer le système de transaction avec l'ennemi. Leur départ ne servirait guère si leur esprit demeurait. C'est le devoir du nouveau gouvernement que nous attendons, de poursuivre, où qu'ils se soient réfugiés, des virus mortels et de les détruire. Et nous, pour collaborer à cette besogne d'assainissement, achevons de montrer la nature intime, la logique intérieure de l'œuvre poursuivie par MM. Caillaux, Malvy et Leymarie.

V

LA SUITE DES PENSÉES DE M. MALVY

18 Novembre 1917.

Nous en avons assez dit, je crois, pour qu'à travers ce qui reste d'ombre, le lecteur voie maintenant le développement général du drame. Il y eut une lutte détestable entre le Ministère de l'Intérieur et le Gouvernement militaire de Paris. Elle s'est terminée par la destruction du deuxième bureau, c'est-à-dire par la suppression du contre-espionnage et de la surveillance des étrangers. Nous avons raconté quelques épisodes de ce duel. La matière n'est pas épuisée. L'opposition était quoti-

dienne, et innombrables les conflits qui révèlent le heurt de deux doctrines. Mais faut-il vider mes cartons ? Je ne cherche qu'à donner à mes lecteurs, au long de ce labyrinthe, un fil conducteur.

Trouver la logique de ces erreurs et de ces crimes, dégager la vérité intime de ces affreuses choses, bref les rendre intelligibles, c'est quasi les rendre désormais impossibles.

Que voulons-nous encore comprendre ? Jusqu'ici, dans le commentaire des documents que je produisais, nous avons surtout insisté sur l'état d'esprit de M. Caillaux et cherché à nous expliquer sa politique occulte durant la guerre en la mettant en parallèle avec sa politique publique et occulte d'avant-guerre. Et M. Malvy ? me dit-on, cet abandon de sa fonction, d'où provient-il ? Comment, à quelle minute, a-t-il déraillé ?

On ne peut que faire des hypothèses. J'incline à croire qu'originairement il eût tout

autant aimé rester dans le droit chemin. Il y aurait trouvé moins de tracas. Sa santé est mauvaise, il goûte le plaisir de vivre : pourquoi tout compliquer par de grandes combinaisons et ne pas s'en tenir aux avantages normaux du pouvoir ?

Quelques-uns pensent que l'aventure de M. Malvy, c'est l'histoire horrifique d'un excellent petit garçon qui serait trompé par son ange gardien. Imaginez le jeune Tobie cheminant la main dans la main d'un ange perverti. On raconte que M. Leymarie lança le train ministériel sur une voie de bifurcation, sans que son patron, absorbé par une interminable partie de poker, eût l'idée de jeter les yeux à travers les glaces du wagon.

M. Leymarie semble avoir eu une influence décisive. Il y a les gens avec qui l'Allemagne traite; il y a les gens qu'elle cerne. M. Malvy a été cerné par son entourage officiel et extra-officiel. La place Beauvau, en dépit de tout ce qu'elle renferme de régulier et d'hono-

rable, sert de ralliement à tout un peuple de mauvais garçons, tangents à la basse police et au journalisme suspect, grands rabatteurs d'affaires et fertiles en ruses et coquineries. Ils se groupèrent autour du ministre et l'entraînèrent. Malvy, dans ses débuts, au milieu d'eux, me semble assez le jeune taureau que tout le troupeau vient chercher et décide à entrer dans les voies où il répugnait. J'ai vu cela aux environs de Séville, quand le taureau est acheminé de nuit vers l'amphithéâtre de mort, avec ses camarades de pâturage, qu'il suit docilement.

Mais, enfin, à quel moment M. Malvy ouvrit-il les yeux? Sur quel incident commença-t-il de se dire : « Il y a dans cette maison quelque chose qui ne sent pas bon! » Mystère! Il ne sut rien, puis il sut tout, et n'en fit rien de plus.

« On finit par douter si la voie lactée est composée d'étoiles, tant il y en a. » Dans le même sentiment poétique, M. Malvy se disait

en rêvant : Il n'est pas possible que tous ces Duval, Marion, Vigo, Landau et leurs compagnons et ceux qu'ils me recommandent soient des canailles. Pourquoi aurais-je le privilège de les attirer si nombreux? Le reste de l'univers en serait dépeuplé,

Et puis, Malvy appartenait à l'école de la familiarité. On ne lui en fait pas de reproche. Vauvenargues, dans ses conseils à un jeune homme, s'écrie : « Aimez la familiarité, mon jeune ami, elle rend l'esprit souple, délié, maniable et donne sous un air de liberté et de franchise une prudence qui n'est pas fondée sur les illusions de l'esprit, mais sur les principes indubitables de l'expérience. » Malvy pouvait penser avec Vauvenargues qu'avec de la familiarité il allait chercher l'esprit de ses visiteurs, bien mieux que s'il se fût roidi. Le procédé se voit sur le vif dans une conversation qu'il eut avec Sébastien Faure, et dont celui-ci nous a conservé le récit. Mais en tout il faut de la mesure. Il

faut savoir passer de la familiarité à la dignité. Ses familiers ont mis M. Malvy dans leur poche.

Jusqu'où l'ont-ils emmené? Quelle autorité possédaient-ils prendre sur lui? Les passions des hommes sont autant de chemins ouverts pour aller jusqu'à eux, nous disent les moralistes. J'ignore les habitudes par où M. Malvy aurait donné prise à son entourage. Je ne prétends pas l'avoir percé à jour et le qualifier éternellement. Mon travail est bon, s'il apporte, sans être complet, quelques aperçus utiles pour mettre de l'ordre dans la masse des faits.

Il y a des mots qui furent prononcés dans une minute rapide, dans un élan d'irritation et recueillis par des témoins divers, et qui marquent ou baptisent d'une manière saisissante les temps principaux, les étapes de l'action néfaste qui se développait au Ministère de l'Intérieur.

Au cours de l'affaire Garfunkel, le chef du

cabinet du préfet de police dit à un officier du Gouvernement de Paris : « Vous ne nous ferez pas le coup de l'affaire Desclaux, ou nous aurons la peau du commandant Baudier. »

Peu après, Jacques Landau, qu'il faut, paraît-il, considérer comme l'un des membres les plus dangereux de la canaille du *Bonnet Rouge*, annonçait qu'on aurait « la peau de Clergerie ».

Vers mars 1916, M. Malvy lui-même déclarait devant la Commission du budget qu'il y avait une certaine police au Gouvernement militaire de Paris qui était dirigée contre lui. La Commission lui demanda vainement d'apporter des faits.

Cette formule de M. Malvy est à retenir, Son entourage avait su le manœuvrer, le persuader que le deuxième bureau le visait et le persécutait. Le centre de cette manœuvre, d'un machiavélisme savant, est dans l'histoire de Mlle Kovacs, qui avait été signalée

au deuxième bureau par la préfecture de police elle-même, désireuse de jeter M. Malvy sur le Gouvernement militaire de Paris.

Enfin, à la fin de 1915 ou au début de 1916, le commandant Baudier fut introduit auprès de M. Malvy par M. Charles Humbert (qui d'ailleurs n'assistait pas à l'entretien), et le ministre lui dit : « J'ai imposé au Gouvernement le départ du général Maunoury et du général Clergerie. »

Au 31 janvier 1916, tout est consommé. On remplace au Gouvernement militaire de Paris le deuxième bureau par un bureau central de renseignements. Ce B. C. R. reçoit pour instructions de ne faire aucune enquête et de se borner à passer les affaires qui lui sont signalées, soit au deuxième bureau de la Guerre, soit à la Préfecture. Il n'y a plus de police militaire à Paris (le deuxième bureau du Ministère de la guerre n'étant compétent que pour l'étranger).

Dès lors, c'est la liberté absolue pour les

machinations allemandes et la propagande infâme. Les journaux du Ministère de l'Intérieur se multiplient et développent à l'infini les thèmes qu'on leur fournit de Berlin. Les tracts pullulent et arrivent en ballots sur le front, au milieu de nos soldats et de nos alliés belges et russes. Les permissionnaires, dans les gares et jusque dans les trains sont catéchisés par des agents défaitistes et menés dans des réunions anarchistes, voire dans des agences de désertion.

Ces manœuvres se développent d'autant plus impunément qu'un de leurs principaux auteurs avait pu se vanter d'avoir reçu les déclarations du ministre de l'Intérieur, lui disant qu'il avait empêché toute répression de la part de l'autorité militaire et brûlé lui-même les dossiers. (Voir l'interview de Malvy publié par Sébastien Faure.)

Les généralissimes Nivelle, puis Pétain, se faisant l'écho de leurs chefs d'armée, se plaignirent énergiquement d'une propagande

infâme qui nuisait au moral des troupes. Mais qu'advint-il de leurs plaintes? M. Malvy et son entourage n'étaient pas d'humeur à tolérer du Grand Quartier ce qu'ils n'avaient pas supporté du Gouvernement de Paris. Une circulaire du 5 juillet 1917 le fit bien voir. Elle interdit aux agents de la police et de la Sûreté l'envoi direct de leurs rapports aux autorités militaires. Celles-ci ne devaient plus être informés que par le canal de l'administration de M. Malvy. M. Clemenceau a très bien résumé la situation, quand il a dit au Sénat que la Sûreté générale avait riposté aux plaintes du grand quartier en le mettant au pain sec.

C'en était trop. Comme il arrive régulièrement à toutes les bandes criminelles, le monde allemand qui se massait autour du Ministère de l'Intérieur devait se perdre par l'excès de son audace. Duval, en trébuchant à la gare de Bellegarde, entraîna dans sa culbute toute la chaîne. Lorsque sous ses

pieds imprudents une trappe s'ouvrit, on commença d'y voir disparaître derrière lui Vigo, Landau, Goldsky, Marion. Leymarie essaye de se cramponner à Malvy, de qui M. Caillaux se détourne.

De quoi demain sera-t-il fait? Pour nous, maintenant, il nous convient d'attendre. Que Gustave Hervé sache bien, comme le savent mes amis immédiats, qu'il ne nous était pas agréable d'écrire ces pages. Il fallait pourtant que les puissances qui jouissent d'une activité immense dans l'ombre fussent désignées et que leurs mystères coupables vinssent échouer à la surface. Lui-même, dans des occasions pareilles et récentes, ne nous fit-il pas voir des formes redoutables dans les nuages, *numina magna deûm?* Une grande attaque boche se produit depuis des mois contre la pensée et la sensibilité françaises. C'est notre devoir à tous d'inonder de lumière ceux qui la mènent et ceux qui, conscients ou inconscients, la favorisent. Voici Clemen-

ceau à la tête des affaires. Autant que personne, le vieux patriote connaît les faits et les gens, tous les cas que nous avons exposés et ceux qui nous restaient à étaler, et qui, les uns et les autres, font partie d'une entreprise générale pour créer la lassitude morale dans le pays. Il a la volonté et le pouvoir. Puisse la guerre trouver en lui un grand ministre dirigeant ! Dès que l'autorité régulière agit, nous n'avons qu'à nous taire et à reprendre notre campagne d'union, plus heureux d'applaudir un Gouvernement qui sait et qui veut, que d'instruire un Gouvernement qui ne veut pas savoir.

VI

M. MALVY RELÈVE DU CONSEIL DE GUERRE

28 Novembre 1917.

Hier, dans cette admirable réunion de Nancy, où je m'étais rendu à l'appel de la section locale de la Ligue de l'Enseignement, il y eut, l'espace de quelques secondes, un incident qui éclaire d'une façon fulgurante l'état d'âme de tous les Lorrains, et sans doute de tous les Français.

Parlant des combats d'août 1914, je dis qu'un traître fut saisi et passé par les armes. Longs applaudissements. « Je vous entends, dis-je, vous voudriez qu'ainsi fussent frappés

tous les traîtres de l'intérieur ». Et la manifestation unanime de redoubler violemment.

Il y a une affaire Malvy. C'est M. Malvy lui-même, maintenant, qui le proclame. De son banc, il se lève pour se mettre, *motu proprio*, en accusation. Mais aussi voudrait-il qu'on lui sût gré de son initiative, qu'on le laissât se faire juger à sa guise, et il institue des procédures extraordinaires.

Le pays ne comprend pas ces subtilités. Il s'en tient au mot de Clemenceau : « Il y a des lois pour M. Malvy comme pour tout le monde ». Il y a aussi des juges. Ces lois et ces juges, chacun les connaît. Qu'est-ce donc que ce tumulte, que ce raffût qui prétend masquer l'honnête et simple légalité ?

Comment s'ouvre une instruction, une information judiciaire contre « tout le monde » ?

Un crime a été commis. Une enquête est ouverte. Des indices, des présomptions, la rumeur publique, des dénonciations dési-

gnent les criminels. Ils sont inculpés. Un juge instruit l'affaire, pour aboutir à un non lieu ou bien à un renvoi devant les juges compétents.

Il n'en peut être autrement pour M. Malvy.

Plusieurs instructions sont ouvertes sur divers crimes qui se ramènent tous à l'« intelligence avec l'ennemi ». C'est ainsi que le capitaine Bouchardon instruit l'affaire du *Bonnet Rouge*. M. Malvy est mêlé à cette affaire. Son nom depuis des semaines y est chaque jour prononcé. Contre lui s'amassent les présomptions, les indices, les rumeurs. Une dénonciation intervient-elle contre lui, on charge M. Bouchardon de la recueillir. Léon Daudet ayant accusé Malvy de trahison, le ministre de la Guerre, chef de la justice militaire, a ordonné au capitaine Bouchardon d'entendre Léon Daudet. C'était la bonne méthode. En vain Painlevé en est-il sorti pour donner des certificats inopérants à M. Malvy ; en vain M. Malvy cherche-il à s'en aller en

Haute-Cour : c'est de la fantaisie inefficace. Le capitaine Bouchardon a entendu l'accusateur; qu'on le laisse vérifier l'accusation et en tirer la conclusion judiciaire.

Cette conclusion pour nous s'impose. Nous ne savons pas tout ce que sait le capitaine Bouchardon; il a d'énormes dossiers, et nous simplement quelques faits. Ces faits suffisent. Si les lois valent pour M. Malvy comme pour les autres citoyens, M. Malvy doit être inculpé dans l'affaire du *Bonnet Rouge*, pour intelligence avec l'ennemi et complicité.

Quels sont les faits ?

Les Allemands ont eu en pleine guerre un journal à Paris. Ils ont traité la France en pays envahi, et nous ont infligé notre *Gazette des Ardennes*. Le *Bonnet Rouge* était un journal allemand. Le bureau de la presse, où travaillent à Berlin des centaines d'officiers, et qui donnent le *la* à toute la presse boche ou bochisante, y développait ses thèmes favoris : l'assaut quotidien contre l'unité morale de la

nation; le ridicule jeté à toutes les manifestations du sentiment patriotique; l'insulte à tous ceux qui, en France ou chez les Alliés, sont à la tête de l'opinion; la défense de l'Allemagne, de ses chefs, de ses méthodes, de ses projets; l'opposition à tous les efforts tentés pour augmenter nos forces matérielles et morales, qu'il s'agisse de la revision des réformés, de l'appel des nouvelles classes, de l'établissement de la conscription en Angleterre, du blocus économique ou de la lutte d'après-guerre, enfin partout et toujours la parti de l'Allemagne pris avec une effronterie venimeuse contre le parti de la France.

Tel est le *Bonnet Rouge* que nous lisions. Mais que dire du *Bonnet Rouge* que lisait M. Malvy? Le jour où il sera permis de remplir les blancs que la censure y a faits, le jour où, dans les audiences du Conseil de guerre, l'accusation présentera aux traîtres les ordures que la censure y a lavées, et qui n'offusquaient pas beaucoup les narines de

M. Malvy, l'opinion sera prise de stupeur. En vérité, l'accusation n'aura plus rien à ajouter, la preuve sera faite.

Cependant M. Malvy a lu tout cela. Il n'a rien fait. Il a continué de protéger, de tutoyer Vigo. Landau, Marion et Duval ont continué de fréquenter, la mine effrontée et le verbe haut, ses antichambres. Enfin il a payé de votre argent, lecteurs, ces infamies. Il y a un journal vendu à l'ennemi. Ce journal, Malvy le protège et le paie. Qu'il s'explique !

Ses explications sont piteuses. Fussent-elles vraies, elles ne le libéreraient pas.

M. Malvy affirme sans force et aussi sans précision, qu'à la fin de 1915 et au commencement de 1916, sur une démarche de M. Briand, il a cessé de subventionner Vigo. C'est vrai, M. Briand a fait cette démarche. « J'ai signalé, dit-il, à M. Malvy, l'attitude du *Bonnet Rouge*, les agissements louches et antipatriotiques de son directeur et de quelques rédacteurs. » Comment, monsieur Malvy,

les articles imprimés, répandus à grands frais dans l'armée et dans tout le pays, et ceux que la censure supprimait ne vous avaient pas ouvert les yeux! Il fallut une démarche de votre chef, du président du Conseil! Dans toute l'affaire du *Bonnet Rouge*, Malvy n'a jamais agi — s'il a agi, et de son propre aveu — que contraint et poussé, la pointe dans les reins. D'ailleurs, il dit : « J'ai cessé ma subvention », mais il ne le prouve pas. Ce point ne peut être laissé dans l'ombre. Il faut qu'il soit élucidé. Quelles sommes mensuelles, et jusqu'à quelle date? (1).

M. Briand adressait à son collaborateur d'autres avertissements. Quelque temps après

(1) « S'il faut en croire M. Malvy, c'est au premier avis de l'honorable M. Briand, à la fin de 1915, que furent retirées ce qu'il appelle les faibles subventions au *Bonnet Rouge* (8.000 fr. par mois). Sur cette date comme sur tant d'autres choses capitales, M. Malvy se trompe; il ne peut et ne doit pourtant pas ignorer que les pièces comptables du *Bonnet Rouge* ont été saisies et qu'elles attestent que ses faveurs ont persévéré sans conteste possible jusqu'à la fin de décembre 1916, sinon jusqu'en mars 1917 » (Jules Delahaye au *Journal officiel* du 29 novembre 1917, page 3076),

sa première démarche, il priait M. Malvy d'avertir certains députés qu'ils feraient mieux de cesser leur collaboration à une telle feuille. Peu après encore, il invitait M. Malvy « à faire surveiller les dirigeants de ce journal d'une manière toute particulière ».

Il est étrange que ce soit le président du Conseil qui, par trois fois, ait eu à indiquer à M. Malvy les devoirs de sa charge. Quel fut l'effet de ses démarches?

M. Malvy a-t-il prévenu les collaborateurs du journal? Jusqu'à la dernière heure, nous avons vu dans le *Bonnet Rouge* des articles signés de noms considérables et qui pouvaient prêter à cette feuille une certaine autorité.

M. Malvy a-t-il fait surveiller Vigo et ses rédacteurs principaux?

Ici je réponds : Non! La surveillance sérieuse n'a pas existé. Il n'y a pas eu surveillance, mais perpétuellement complaisance inexplicable, ce qu'en langage judiciaire on appelle complicité.

M. Malvy a prétendu qu'il avait fait filer la canaille du *Bonnet Rouge*. M. Viviani a précisé que cette filature avait duré dix-huit mois. Contre l'affirmation de M. Malvy, les faits se dressent avec une force souveraine.

Voilà des gens suspects, signalés comme tels par le président du Conseil, signalés comme tels par leur passé, par leurs écrits, par leur audace même. Ils sont surveillés, filés. Pourquoi? Sans doute pour être mis d'abord hors d'état de nuire, ensuite pour être percés à jour et, le moment venu, coffrés.

Or, qu'arrive-t-il? Indéfiniment et jusqu'au jour où intervient une main étrangère, ils font ce qu'ils veulent. Ils vont en Suisse et en Espagne rencontrer des Allemands. Ils en rapportent, par centaine de mille francs, l'or allemand.

Que fait M. Malvy? Il leur donne des missions et des passeports.

J'ai entendu les malheureux amis qui s'en-

têtent à défendre M. Malvy esquisser une plaidoirie et dire : Il leur donnait des passeports pour les envoyer se garnir en Suisse, —de façon à les prendre au retour, les poches pleines.

Dégoûtante bêtise! Si tel est le profond dessein de Malvy, quand passe-t-il à l'acte? Où, sur quelle frontière, des gens à lui, sur un ordre de lui, mettent-ils dans ces poches criminelles leurs mains justicières?

Un jour, par hasard, en dehors de Malvy, à son insu, Duval est pris. La voilà qui aboutit, cette patiente filature de dix-huit mois, et le gibier tombe au piège. Qu'ordonne l'Intérieur? On lâche l'homme et on rend l'argent.

C'est trop fort! Tout éclate. Duval est arrêté. Après lui, Landau, Marion, Goldsky. Vigo même est arrêté. Ah! comme il menace! Il meurt au milieu d'un effroyable mystère. Leymarie est inculpé.

Toute la France, toute la France qui ignore les misères de la politique, toute la France crie : Et Malvy?

Les faits, ici, veulent être serrés de près. Pour quiconque ne se paie pas de mots, et qui, libre de préjugés, laisse venir à lui les faits, laisse s'opérer en lui le travail naturel de l'induction, il est impossible que, touchant Malvy, il se libère d'un soupçon qui est presque déjà une certitude.

Le 14 mai 1917, le capitaine Ladoux, du deuxième bureau du ministère de la Guerre, était en tournée d'inspection à la gare de Bellegarde. Un de ses agents (non pas un agent de M. Malvy) vint lui dire : « Duval, du *Bonnet Rouge*, est là. » Sachant quel est le personnage, le capitaine répond : « Fouillez-le et apportez-moi tout ce qu'il a dans ses poches. » Duval crie, tempête : on le fouille, on trouve le chèque.

Dès ce moment, Duval est pris. Mais un homme comme lui se défend. Il a des complices, il a des protecteurs, il a derrière et devant lui les autres maillons de la chaîne.

Pour un magistrat curieux, c'est le moment

intéressant. C'est le moment où l'homme pris n'a plus le loisir des savantes dissimulations, ni le temps de la prudence. Il n'y a qu'à suivre Duval. Il nous mènera chez ses complices.

Rentré à Paris, Duval va chez Vigo. Vigo va chez Malvy.

Là, que se passe-t-il? Vigo voit-il Malvy lui-même? Quels propos s'échangent, quelles menaces? Il y a un mystère qui doit être percé. Il faut que le juge ait dans sa main tous les éléments du drame, tous les personnages du drame. Malvy est un de ces personnages. Le drame se passe chez lui, et si ce n'est pas dans son cabinet, c'est dans une pièce voisine. Et si les menaces et les adjurations ne lui sont pas jetées en pleine figure, il en perçoit au moins les échos.

En tout cas, il est décidé que le chèque sera rendu. C'est Landau qui est envoyé au deuxième bureau de la guerre comme ambassadeur de Malvy, avec mission de reprendre le chèque.

Landau entre dans le bureau du capitaine X... et se présente de la part du ministre de l'Intérieur. Le capitaine en réfère au colonel Goubet. Celui-ci se met en relation avec le Ministère de l'Intérieur. M. Leymarie lui dit de restituer le chèque. Le 2e bureau n'ayant aucun moyen de suivre l'affaire (c'est Painlevé qui nous l'a expliqué à la Chambre), obéit à cette invitation.

« Je n'ai rien su, dit M. Malvy. Je n'ai rien connu de ces événements, sinon au cours du mois de juin ».

Système de défense insoutenable. N'avoir pas su, avoir su, c'est dans tous les cas la complicité. Comment ! ce ministre avait ordonné la filature, et on ne le tenait pas au courant des résultats de la filature ! Bien plus, on décidait d'annuler ces résultats, et on se passait de son avis ! Alors c'est qu'on tenait pour certain son acquiescement et pour acquise sa complicité. La restitution du chèque n'est pas une opinion théorique sur une affaire,

n'est pas la solution bonne ou mauvaise d'un problème administratif : c'est un crime. On a engagé M. Malvy dans un crime.

Un jour, le crime se découvre. Le 17 juin, M. Ribot, président du Conseil, a été mis au courant. Viviani, garde des sceaux, ouvre une instruction. Cette fois, M. Malvy ne peut plus nous dire : « J'ignorais tout, on se servait de mon nom, j'étais trahi par mon entourage. » Il sait. Il va donc bondir, éprouver la plus effroyable colère. Il cassera tout, il cassera au moins Leymarie.

Pas du tout, Il vient de mettre Leymarie à la direction de la Sûreté, et, malgré le scandale, il l'y maintiendra jusqu'au 20 août, jusqu'à l'extrême moment, jusqu'à la minute désespérée où lui-même va être emporté par la tempête de l'opinion publique.

Cette incroyable longanimité, cette acceptation de M. Malvy, le néant de ses réactions lorsque le crime se découvre, judiciairement c'est une preuve. Ou bien il a connu la saisie

du chèque à Bellegarde, a pris part aux pourparlers avec Vigo, Duval et Landau, a donné l'ordre d'exiger la restitution ; ou bien, ce qui à mon avis, est, encore plus grave pour lui, la bande des traîtres était en possession d'une sorte de blanc-seing général qu'il leur avait consenti, et qui leur permettait de se servir du ministre en toute circonstance, sans avoir même besoin de l'informer.

Dans les deux cas, il est un complice, et l'inculpation de Leymarie entraîne la sienne. M. Bouchardon est chargé d'une affaire ; il a inculpé M. Leymarie, il rencontre des charges contre M. Malvy, il doit poursuivre l'ex-ministre.

Cette poursuite conduit normalement M. Malvy avec tous les autres inculpés au Conseil de guerre. Telle est la logique. Mais l'ex-ministre prétend avoir d'autres droits que le commun des citoyens ; il réclame la Haute-Cour. La Commission des trente-trois (au

moins sa majorité) et M. Forgeot prétendent que la Haute-Cour n'est pas une juridiction d'exception. Les mots importent peu. C'est une juridiction facultative. Elle n'est pas de droit. Il n'y a donc qu'à consulter l'intérêt de la vérité et l'intérêt public. L'intérêt de la vérité veut que M. Malvy ne soit pas séparé de ceux qui, s'il est coupable, sont ses complices. L'intérêt public est manifestement opposé à une procédure lente, compliquée, saturée de politique, où les juges parlementaires seront suspects de camaraderie. Et puis quoi! cette procédure, on sait bien qu'elle ne peut pas aboutir : le Sénat ne se chargera pas du rôle où la Chambre pour se désempêtrer le voudrait embourber.

Comment un tribunal accepterait-il une affaire où il n'y a ni instruction, ni dossier, ni accusateur, mais seulement un accusé, qui s'accuse lui-même, en choisissant avec soin les griefs qu'il veut bien laisser à l'examen des juges?

Qu'on laisse donc M. Malvy aux juges de tout le monde. M. Baihaut, poursuivi pour crime commis dans l'exercice de ses fonctions, passa en Cour d'assises. Dans l'espèce, M. Malvy relève des juges militaires. Seuls ils possèdent tous les éléments, et seul leur verdict pourra purger l'affaire. Si M. Malvy veut faire éclater son innocence, il n'a pas d'autre voie à suivre. Quand il eut dans sa poche le certificat de M. Painlevé, il se déclara satisfait. Son contentement fut de courte durée. Un certificat parlementaire n'assurerait pas mieux son repos — ni le nôtre.

VII

L'ACCUSATION DEVANT LA CHAMBRE

Le même jour, 28 novembre, où je venais de réclamer dans l'*Écho de Paris* le Conseil de guerre pour M. Malvy, je fus mis en cause à la Chambre.

D'une façon aussi courtoise que pressante, M. Marcel Sembat me reprocha d'avoir voulu « créer une opinion publique » afin de contraindre « le libre arbitre du juge militaire » et d'avoir essayé de « dicter son devoir à la justice ».

Je demandai la parole et sans quitter ma place, je répondis.

Par le compte rendu du *Journal officiel* du 29 novembre, que je cite sans y changer un mot, on devinera dans quel vacarme d'injures et de convulsions j'eus l'honneur de parler. Peut-être pensera-t-on aussi que M. Malvy ne dut pas savoir beaucoup de gré à ses camarades qui le forcèrent de recevoir à bout portant mon réquisitoire.]

M. Maurice Barrès. — Voulez-vous me permettre, monsieur Sembat, de vous répondre ?

M. Marcel Sembat. — Je vous en prie ; mais je tiens d'abord à vous dire que, si vous trouvez l'expression « dicter son devoir » abusive, je suis prêt à lui substituer cette autre phrase : « Il me semble qu'il y a là, sous votre plume, comme sous celle de M. Daudet, encore plus que sous la vôtre, un effet tel sur l'opinion publique qu'il est impossible que le juge militaire n'en soit pas impressionné. » *(Très bien ! très bien !)*

M. le Président. — La parole est à

M. Maurice Barrès, avec l'assentiment de l'orateur.

M. Maurice Barrès. — Je ne trouve pas mauvais un seul instant que M. Sembat me mette en cause. *(Interruptions sur les bancs du parti socialiste.)*

M. Marcel Sembat. — Je supplie mes amis d'écouter en silence. *(Très bien! très bien!)*

M, le Président. — M. Sembat lui-même demande le silence.

M. Marcel Sembat. — Je demande instamment à mes amis d'écouter. Si la Chambre le désire, je suis prêt à souligner comment on me mettrait, en insistant, dans une situation désobligeante. *(Très bien! très bien!)*

M. Maurice Barrès. — La Chambre, M. Malvy et une très longue suite de discussions dans la presse ont ouvert le retentissant débat de savoir devant quelle juridiction devait aller M. Malvy. Il est donc très naturel

que j'aie examiné dans mon journal ce qui fait l'objet de notre séance, à savoir si M. Malvy relève de la Cour d'assises, de la Haute Cour ou du Conseil de guerre.

J'ai dit : « Je vais examiner s'il y a des griefs contre M. Malvy, et s'il y a des griefs, alors nous devrons nous préoccuper d'envoyer M. Malvy devant la juridiction compétente. » Tout mon article est employé à établir quels sont, selon moi, ces griefs.

Ma pensée se développe en deux étapes : Premièrement, s'il y a des griefs graves, M. Malvy ira devant le Conseil de guerre. Et, pour conclure, j'ai dit : « Il y a les griefs les plus graves, donc M. Malvy doit aller devant le Conseil de guerre. » *(Applaudissements à droite. — Interruptions et bruit à gauche et sur les bancs du parti socialiste.)*

Quels sont ces griefs? Je ne suis pas allé les chercher dans les ténèbres, où je ne puis pénétrer ; je me suis borné, très simplement, très prudemment, j'ai le droit de le dire, à

employer des faits qui ont été, ici même, apportés en pleine lumière, le plus grand nombre par MM. Ribot et Painlevé, et qui sont à votre connaissance à tous.

Un journal allemand a été fondé en plein Paris, journal infâme, le *Bonnet Rouge*. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)* Il faisait une besogne affreuse que nous connaissons pour l'avoir lue, mais bien plus affreuse encore aux yeux de ceux qui connaissent les articles échoppés par la censure.

Nous avons lu un certain journal, le *Bonnet Rouge* caviardé. M. Malvy a lu un journal mille fois pire, le *Bonnet Rouge* intact, tel qu'il arrivait en épreuves dans les bureaux de la censure. Ah! ce *Bonnet Rouge*, frère de la *Gazette des Ardennes*, guidé, conseillé, commandé par le bureau de la presse allemand, où travaillent à Berlin des centaines d'officiers boches pour donner le *la* dans le monde entier à la presse bochisante. Il n'a pas cessé de fournir, chaque matin,

l'assaut le plus ignoble, pour rompre au milieu de nous l'union sacrée ;... *(Interruptions et bruit sur les bancs du parti socialiste. — Vifs applaudissements à droite.)*

M. Paul Poncet. — C'est l'*Action française* qui l'a rompue. *(Applaudissements sur les bancs du parti socialiste et des gauches. — Bruit à droite.)*

M. le Président. — M. Sembat lui-même a dit que vous le désobligiez en empêchant M. Barrès de parler.

M. Maurice Barrès..... pour salir ceux qui, à un titre quelconque et quelquefois au rang le plus modeste, s'employaient à servir la défense nationale en appuyant toutes les manifestations du sentiment patriotique. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

Sur les bancs du parti socialiste. Pour l'Allemagne ! *(Réclamations à droite.)*

M. Maurice Barrès. — Le *Bonnet Rouge* n'a pas cessé de combattre tous les efforts pour augmenter nos forces matérielles et mo-

rales, tous les efforts réclamés par le Gouvernement et le Parlement, qu'il s'agisse de la revision de nos réformés, de l'établissement de la conscription en Angleterre, du blocus économique et de la lutte d'après-guerre. Ce journal, je veux, un de ces jours, puisqu'il semble subsister certains doutes, établir avec précision quelle fut sa besogne défaitiste, antifrançaise, et étroitement accordée avec l'effort mondial allemand. *(Applaudissements à droite.)*

M. Goude. — C'est vous qui avez voulu la guerre ! *(Vives exclamations et dénégations à droite.)*

M. Maurice Barrès. — Ce journal, payé par l'Allemagne, M. Malvy, par une aberration inexcusable, a voulu augmenter son trésor. Aux subsides énormes de l'Allemagne, il a voulu ajouter, lui, ministre de la République, l'obole du peuple français. *(Applaudissements à droite. — Mouvements divers.)*

M. Barabant. — Vous n'avez pas autre

chose? *(Très bien! très bien! sur les bancs du parti socialiste.)*

M. le Président. — M. Sembat lui-même vous demande de ne pas interrompre.

M. Marcel Sembat. — Il y a une très grande utilité à entendre cela. Vous voyez bien que c'est M. Daudet qui dévie.

M. Maurice Barrès. — Un collègue me demande si je n'ai pas autre chose. J'ai autre chose. J'ai dit mon premier argument, je passe au second.

A un instant donné.

Sur les bancs du parti socialiste. — Allez donc dans les tranchées! *(Exclamations à droite.)*

M. de Gailhard-Bancel. — C'est vous qui en avez peur!

M. Maurice Barrès. — A la fin de 1915, M. Briand, président du Conseil, se faisant l'interprète de l'émotion générale, avertit M. Malvy des soupçons qu'il y avait lieu d'avoir sur le *Bonnet Rouge*. M. Malvy nous a dit qu'à cette date, accueillant la grave

inquiétude de M. Briand, il avertit un certain nombre de nos collègues de s'abstenir, dans leur propre intérêt, de collaborer plus longtemps à cette feuille suspecte.

M. Malvy a ajouté qu'il avait mis en filature les hommes du *Bonnet Rouge*.

Sur les bancs du parti socialiste. — Alors ?

M. Maurice Barrès. — Il les a mis en filature, et ces hommes ont continué d'aller en Suisse, pour chercher de l'argent allemand, en Espagne, comme missionnaires des bureaux reptiliens de l'Allemagne.

M. Eugène Laurent. — A Grenade, il y avait des catholiques ! *(Bruit.)*

M. le Président. — M. Barrès a été mis en cause, M. Sembat vous a priés de l'entendre ; écoutez-le.

M. Maurice Barrès. — Je dis que cette filature ne fut rien qu'un geste, une manœuvre de façade. Un exemple : M. Malvy nous a lu à la tribune des notes que ses policiers lui remirent après un voyage des gens du *Bonnet*

Rouge à Saint-Sébastien. Il nous a dit : « Ces hommes du *Bonnet Rouge* n'ont pas pu, comme l'*Action Française* les en accusa, se mettre en relations avec un sous-marin, parce qu'ils n'ont pas eu le temps d'aller jusqu'à Carthagène. »

Eh! monsieur Malvy, ils sont allés de Saint-Sébastien à Bilbao. Sur la rivière de Bilbao, en face de Portugalete, stationne depuis le début de la guerre, un vaisseau allemand. De ce bâtiment, à des intervalles variés, s'éloigne une barque de pêche.

A gauche. — Quel roman!

M. Marcel Sembat. — C'est la pure vérité! *(Interruptions sur les bancs du parti socialiste.)*

M. le Président. — Nous vous demandons le silence, M. Sembat et moi; laissez achever.

M. Marcel Cachin. — C'est humiliant!

A droite. — Pour vous!

M. Marcel Cachin. — C'est humiliant pour la pensée française.

M. de Gailhard-Bancel. — Il faut croire que cela vous gêne.

M. le Président. — Vous n'empêcherez pas l'incident de se dérouler. Écoutez donc sans interrompre.

M. Marcel Sembat. — Il est essentiel que cela soit dit.

M. Lasies. — La violence de la discussion prouve que nous sommes incapables d'être des juges et qu'il faut se hâter de voter les conclusions de la Commission.

M. le Président. — Encore une fois, terminons l'incident.

M. Maurice Barrès. — Cette barque va ravitailler les sous-marins allemands. Le fait, à cette heure, est acquis, et s'il pouvait subsister quelque doute, je suis tout prêt à en causer avec le Gouvernement et à lui soumettre mes éléments d'information, que d'ailleurs certainement il connaît. *(Interruptions sur les bancs du parti socialiste.)*

M. Goude. — Dans ce cas, vous êtes com-

plice si vous avez attendu jusqu'à aujourd'hui.

M. Maurice Barrès. — Ce n'est pas à Carthagène, c'est à Bilbao que, de Saint-Sébastien, les hommes du *Bonnet Rouge* se sont mis en relations avec un sous-marin allemand. Le rapport qui a été remis à M. Malvy par ses policiers ne fut rien qu'une couverture de complaisance indignement fournie aux hommes du *Bonnet Rouge*.

Je ne prétends pas qu'ici M. Malvy ait personnellement favorisé les traîtres du *Bonnet Rouge* et leur ait organisé cette sorte d'alibi en substituant Carthagène à Bilbao. Il ne m'appartient pas d'établir quelle peut être exactement la part de M. Malvy ou des divers services qui étaient sous ses ordres. Mais je dis, je crie, j'affirme, je prouve que cette filature n'était pas vraie.

Et puis, ces mêmes hommes du *Bonnet Rouge* étaient chargés de missions par la Préfecture de police. Ils recevaient des passe-

ports. Vous entendez, vous comprenez? Dans le même moment où ils étaient mis, soi-disant, en filature, ils recevaient des missions et ils ne sont allés à l'étranger que parce qu'ils avaient des passeports.

M. Emmanuel Brousse. — Et des subsides.

M. Maurice Barrès. — Et je ne sache pas qu'ils aient été soumis à aucune fouille et qu'on n'ait jamais donné les résultats d'aucune fouille.

Un jour, pourtant, ces hommes furent pris. Dans quelles conditions?

Le 14 mai 1917, après une longue suite de mois où se prolongea cette « filature » que je ne puis qualifier que de comédie, le capitaine Ladoux, du deuxième bureau du Ministère de la Guerre, se trouvait un matin, par hasard, à Bellegarde.

M. Frédéric Brunet. — Il y a tout de même des gens qui ont donné la permission à Lenoir de s'en aller en mission.

M. Maurice Barrès. — Un homme à lui,

qui savait qui était Duval, lui dit : « — Mon capitaine, le fameux Duval est là. — Fouillez-le, répondit le capitaine Ladoux. »

M. Mayéras. — C'était un nationaliste ! *(Protestations à droite. — Bruit.)*

M. le Président. — M. Sembat a donné la parole à M. Barrès, mis en cause ; écoutez-le.

M. Maurice Barrès. — J'entends un de mes collègues qui se préoccupe de savoir, ce qui est bien superflu, quelles pouvaient être les opinions politiques du capitaine Ladoux. *(Interruptions et bruit à gauche.)*

Sur les bancs du parti socialiste. — De Duval ! *(Bruit.)*

M. le Président. — M. Sembat a donné la parole à M. Barrès pour un fait personnel. Il vous demande d'écouter. Ce n'est pas équitable.

M. Eugène Laurent. — Ah ! si c'était Brizon !

M. le Président. — Pas du tout. Vous

confondez tout! M. Barrès aura la parole jusqu'au bout.

M. Maurice Barrès. — Monsieur le Président, voulez-vous me permettre une observation. Je n'ai pris la parole que parce que ceux-là mêmes qui m'interrompent avec tant de persistance m'ont provoqué comme à plaisir. *(Applaudissements à droite.)*

M. le Président. — C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ce qui se passe est absolument injuste. M. Barrès a été mis en cause et l'orateur vous a demandé de l'entendre.

M. Maurice Barrès. — Le capitaine Ladoux dit : « Fouillez Duval et apportez-moi tout ce qu'il a dans ses poches. » On saisit sur Duval le chèque de cent cinquante mille francs, l'argent allemand, le prix de la trahison. Duval fait un affreux tapage, étonné jusqu'à l'épouvante de cette nouveauté, qui venait gâter ses voyages. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Le capitaine Ladoux fut-il un instant

troublé par l'arrogance de cet homme qui invoquait de si grands protecteurs? Il lui dit : « Eh bien! allez vous promener dans Bellegarde, vous reviendrez ce soir. » Duval va se promener dans la ville, sans que nous connaissions ses tristes réflexions, et quand il revient, le capitaine a pris sa décision : « Je garde décidément le chèque », dit-il. Duval rentre librement à Paris. Il se met en mouvement avec toute sa bande. Tous sont en danger. Ils courent. Où courent-ils? *(Exclamations et rires à gauche.)* Au Ministère de l'Intérieur. *(Vifs applaudissements à droite et au centre. — Interruptions sur les bancs du parti socialiste.)*

Que s'est-il passé au Ministère de l'Intérieur? J'entendais tout à l'heure des rires. Ils sont profondément tristes, ces rires. Le bandit payé par l'Allemagne a dit : « J'aurai gain de cause auprès du ministre de l'Intérieur ! *(Applaudissements à droite.)*

M. Malvy. — Ce n'est pas vrai !

M. Maurice Barrès. — Et le bandit ne se trompait pas. Il n'y a pas de dénégation qui tienne. Les faits se dressent avec une force souveraine. Le bandit est allé causer avec votre homme de confiance, avec Leymarie. Dans votre maison, à deux pas de votre cabinet, des propos ont été tenus qui, de toutes les manières, sont profondément attristants. Les bandits ont-ils supplié? Ont-ils menacé? Ont-ils offert de partager? *(Réclamations sur les bancs du parti sociatiste. — Nouveaux applaudissements à droite.)*

M. Malvy. — Avant la fin de l'instruction, vous n'avez pas le droit de parler ainsi.

M. Maurice Barrès. — Moi, je n'en sais rien, je n'étais pas dans le cabinet du... *(Vives exclamations à gauche et sur les banes du parti socialiste.)*

M. Marcel Cachin. — C'est par des insinuations pareilles qu'on a fait assassiner Jaurès! *(Applaudissements sur les bancs du parti socialiste. — Bruit.)*

M. Maurice Barrès. — Messieurs... *(Applaudissements à droite.)*

(M. Maurice Barrès fait un geste, tourné vers les tribunes d'où partent des applaudissements. — Vives réclamations sur les bancs du parti socialiste et des gauches. — Bruit prolongé.)

Voix nombreuses à gauche. — A l'ordre !

M. le Président. — Messieurs, deux incidents viennent de se produire ; quelques personnes ont manifesté dans une tribune. *(Bruit.)*

M. de Baudry-d'Asson. — C'est la voix du pays !

M. l'Amiral Bienaimé. — C'est la France qui parle !

M. le Président. — Ces personnes vont être invitées à se retirer.

En second lieu, je demande à M. Maurice Barrès s'il est exact qu'il ait voulu faire appel aux tribunes. *(Protestations à droite. — Bruit.*

Messieurs, laissez-moi le soin de régler l'incident.

Monsieur Barrès, je vous demande s'il est exact que vous ayez voulu faire appel aux tribunes du public?

M. Maurice Barrès. — Monsieur le Président, je demande à la Chambre de me permettre de me faire entendre sans qu'elle m'oblige à crier de cette manière. *(Exclamations sur les bancs du parti socialiste.)*

Il est certain que j'ai fait un geste. *(Mouvements divers.)* Il n'invitait nullement les tribunes à intervenir dans notre discussion. Il traduisait une phrase que j'ai entendu maintes fois prononcer à cette tribune. Maintes fois, nous avons dit : « Par-dessus vos têtes, je suis convaincu d'être d'accord avec le pays. » *(Applaudissements à droite. — Bruit sur les bancs du parti socialiste.)*

M. le Président. — En tout cas, messieurs, cette manière de faire appel au pays n'est pas admissible ! *(Vifs applaudissements sur les bancs des gauches et du parti socialiste.)*

Et maintenant que j'ai rappelé à l'ordre

M. Barrès, comme il a été mis en cause par M. Sembat et comme M. Sembat vous a prié d'entendre notre collègue, je vous demande de remplir ce devoir de loyauté et d'écouter jusqu'au bout.

M. Pierre Renaudel. — Je demande la parole. *(Bruit à droite.)*

M. le Président. — Non, non, la parole est à M. Barrès.

M. Maurice Barrès. — Nous en étions au moment où Duval, Vigo et Landau se rendent au Ministère de l'Intérieur et ont avec M. Leymarie des conversations que je ne suis pas à même de rapporter. Je ne les connais pas... *(Murmures sur les bancs du parti socialiste.)*

M. Leredu. — Attendez le résultat.

M. Maurice Barrès... mais j'en connais le résultat.

Le résultat, c'est que l'invitation a été donnée par le Ministère de l'Intérieur au deuxième bureau de restituer au traître le

prix de la trahison. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)*

M. Malvy peut être tenté de nous dire : « J'ignorais ces infâmes négociations. » Mais, peu après, le 17 juin, M. Ribot est mis au courant ; M. Viviani ouvre une instruction et M. Malvy ne peut plus arguer qu'il ignore le crime.

Ah ! sorti de son ignorance, apprenant qu'il a été indignement trompé par son collaborateur, comme il va bondir, comme il va tout briser, et particulièrement briser M. Leymarie !

Pas du tout. M. Malvy a gardé à M. Leymarie sa confiance et, pendant des semaines, M. Leymarie a continué d'occuper la plus haute situation, la direction de la Sûreté, d'où il pouvait le mieux protéger la bande infâme. *(Applaudissements à droite.)*

Je ne puis choisir qu'entre deux hypothèses : ou M. Malvy était tenu au courant, ou M. Malvy n'était pas tenu au courant.

Vous voulez que M. Malvy n'ait pas été tenu au courant ? On considérait qu'on pouvait accomplir de pareils crimes sans même se tourner vers lui ? Ah ! mais ce blanc-seing, qu'on estimait avoir de lui, est une chose infiniment grave et établit une complicité plus détestable que je ne pourrais l'imaginer. Quoi ! M. Leymarie crut pouvoir se servir du Ministre dans de telles circonstances sans même l'informer, et M. Malvy a accepté ! *(Applaudissements à droite.)*

Je résume, je conclus. Un crime a été commis. Le crime, c'est d'avoir favorisé une bande de traîtres. Cette bande fut favorisée par l'argent qu'on lui remettait, par les moyens qu'on lui donnait de passer à l'étranger et de se mettre en relations avec nos ennemis ; elle a été favorisée enfin par ce fait incroyable qu'à ces hommes, que vous mettiez en filature et dont vous disiez que vous les faisiez fouiller, le jour où ils ont été trouvés porteurs du chèque de trahison vous

avez fait rendre le chèque. *(Applaudissements à droite.)*

Voilà les faits. Conscient, inconscient, cela est à préciser par l'instruction criminelle; mais il y a crime, puisqu'on a inculpé M. Leymarie. Et si M. Leymarie est inculpé, il n'est pas juste, dans un pays d'égalité, que le subordonné Leymarie devienne le bouc émissaire. Vous, le chef, vous êtes le complice responsable à ses côtés : Conseil de guerre. *(Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre. — Interruptions et bruits sur les bancs du parti socialiste. — Nouveaux applaudissements à droite.)*

La Chambre ordonne la mise en accusation de M. Malvy et son renvoi devant la Haute Cour.

Treize jours après, le 11 décembre 1917, le Gouvernement à la requête du Général

Dubail, gouverneur militaire de Paris, saisissait la Chambre des Députés d'une demande en autorisation de poursuites devant la justice militaire contre M. Joseph Caillaux.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 416-1-18. — (Encre Lorilleux).

HF.
B2725e

166559

Author Barrès, Maurice

Title En regardant au fond des crevasses.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU